

REUSSIR L'Espace Alpin

LE JOURNAL AGRICOLE ET RURAL
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
ET DES HAUTES-ALPES

Abonnement 1 an - 22 numéros : 80 €

www.facebook.com/espacealpin

Un loup qui mange un chevreuil, ce n'est certes pas un scoop. Mais qu'il le dévore dans le jardin d'une maison située dans le village de Le Vernet est déjà moins banal. C'est ce qui est arrivé dimanche 16 janvier quand un villageois a découvert les restes du banquet dominical de *canis lupus* à quelques mètres de son domicile. Un lieu finalement pas si incongru car, faisant partie d'un quartier classé en réserve de chasse. Mais, d'ici à ce qu'il devienne la chasse réservée du loup, il y a un pas que les habitants ne voudraient pas le voir franchir !



Duransia est sur de bons rails

Groupe Provence services (GPS) a tenu son assemblée générale ordinaire à Gréoux-les-Bains suivie d'une assemblée générale extraordinaire qui a permis de voter le protocole de fusion avec la coopérative AlpeSud. **Page 5**

DOSSIER PHOTOVOLTAÏQUE ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Pages 9-14

Un développement raisonné et responsable



A.G.

Hydraulique DLVAgglo et l'Agence de l'eau s'allient en 2022

page 4



A. Gelber

Europe La France détaille son programme agricole

page 6

Réglementation Dématérialiser pour simplifier et sécuriser la détention d'armes

page 7

Prédation Des mesures mises en œuvre mais toujours plus d'attaques

page 8

Portrait Georges Devars : l'homme qui avait toujours un coup d'avance

page 20



A.G.

RENCONTRE

Éliane Barreille :
le Département veut
réintégrer la **sphère
agricole**

page 15

ÉDITORIAL

Préservation des parcelles agricoles, un enjeu non négociable...



La préservation des parcelles agricoles, quelle que soit leur nature, ainsi que la régulation du marché foncier font l'objet, depuis plusieurs années, d'une prise de conscience collective des pouvoirs publics ainsi que des élus dans un large esprit de consensus.

Malgré cela, l'artificialisation des sols se poursuit en France.

L'adoption à la fin de l'année 2021, de la loi d'urgence sur le foncier agricole répond à deux ambitions :

- lutter contre la concentration excessive des exploitations et l'accapement des terres agricoles,
- agir pour l'installation et la consolidation des exploitations existantes.

Espérons que ces nouvelles dispositions législatives contribuent efficacement à la régulation du marché foncier ainsi qu'à la lutte contre les dérives aboutissant à la concentration des moyens de production.

Pour autant, cette loi est insuffisante, si dans le même temps on autorise l'aménagement d'installations photovoltaïques sur des parcelles agricoles.

La richesse créée par une parcelle agricole doit demeurer le fruit du travail des agriculteurs. Nous devons tous en être convaincus.

Nous devons tous, sans faillir, nous opposer aux marchands de rêves qui font briller des rémunérations à l'hectare indécentes pour gagner de l'argent au détriment du renouvellement des générations en agriculture et de la préservation de la souveraineté alimentaire.

C'est la position défendue à l'unanimité par la chambre d'agriculture, c'est un enjeu non négociable.

Soyons tous au rendez-vous !

David Frison, vice-président de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence

Bulletin d'Abonnement 2022

22 numéros de **L'Espace Alpin**

+

1 an d'abonnement à la revue **REUSSIR** de votre choix pour **125 €**

► Je m'abonne pour 22 numéros de **L'Espace Alpin** + 1 revue Réussir au prix de **125 € TTC** (*)

► Je m'abonne pour 22 numéros de **L'Espace Alpin** au prix de **80 € TTC** (*)

Pour tout nouvel abonnement, vous bénéficiez d'une petite annonce gratuite.

(*) Rayer la formule inutile

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél. : Fax :

Courriel : Production :

Je coche ci-dessous la revue **REUSSIR** choisie :

- Réussir La Chèvre (6^{nos}) Réussir Bovins viande (11^{nos}) Réussir Fruits Légumes (11^{nos})
 Réussir Aviculture (10^{nos}) Réussir Grandes Cultures (11^{nos}) Réussir Porcs (11^{nos})
 Réussir Pâtre (10^{nos}) Réussir Lait (11^{nos}) Réussir Vigne (11^{nos})

Ci-joint en règlement, un chèque d'un montant de € à l'ordre du Sillon Alpin Je désire une facture

Conformément à la loi « Informatique et libertés » vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

**A adresser à Pressagrimes SA - Mas de Saporta - CS 50032
34875 LATTES cedex - Tél. 04 67 07 03 66**

Le Salon de l'agriculture aura bien lieu

« Le Salon International de l'Agriculture 2022 se tiendra. C'est un temps fort très attendu, non seulement de la part de la grande famille agricole, mais aussi des citoyens, de nos responsables politiques et des médias », ont indiqué le 18 janvier les deux co-organisateur, le Centre national des expositions et concours agricoles (Ceneca) et Comexposium. En effet, de nombreuses incertitudes pesaient sur le déroulement de ce grand rendez-vous annuel de la plus grande ferme de France l'espace d'une dizaine de jours. La recrudescence du Covid avait fait se rencontrer récemment les représentants du gouvernement avec les organisateurs. Chacun affichait sa volonté de faire de ce 58^e SIA, le salon des retrouvailles.

L'optimisme est de mise

« À date, les principaux axes en cours de travail sont les suivants : port du masque et passe-vaccinal obligatoires, ventilation optimisée des pavillons, et organisation des conditions nécessaires à des consommations et dégustations selon la réglementation actuelle en vigueur », précise le communiqué commun qui ajoute qu'en parallèle, un suivi Covid très strict sera mis en place avec des référents Covid par zone du Salon et une cellule sanitaire spécifique. À ce stade, aucune jauge n'est requise.

Le secrétaire général de la FNSEA, Jérôme Despey, s'est réjoui de



cette annonce et de retrouver « un événement qui met en l'ensemble des filières agricoles et qui permet de cultiver le lien indispensable avec les citoyens ». Il semble aussi que le calendrier électoral a joué en faveur de ce « salon des retrouvailles ». En effet, du 26 février au 6 mars, nombreux seront les candidats à l'élection présidentielle qui se presseront porte de Versailles pour y faire campagne et délivrer leur programme agricole. Nul doute aussi que les agriculteurs et leurs représentants en profiteront pour faire part de leurs revendications. L'autre enjeu de ce salon est bien évidemment la tenue du Concours général agricole « indis-

pensable pour valoriser les produits de nos terroirs, capital pour les faire rayonner », a soutenu Jérôme Despey. Ce dernier « de nature optimiste » veut croire en une amélioration de l'état sanitaire. « Ce qui permettrait d'assouplir les mesures relatives à la consommation et à la dégustation des produits ». Car l'un des points forts du Salon est bien évidemment la convivialité, notamment dans le Hall 3 des régions. « Nous travaillons avec les exposants pour pallier toute éventualité », a assuré Jérôme Despey. La dernière édition du SIA s'est tenue en 2020. Il n'a pas eu lieu en 2021. ■

ActuAgri

Assurance récolte : le projet de loi adopté par les députés

« Ce projet de loi est une refonte indispensable et historique de notre système de couverture des risques pour mieux protéger nos agriculteurs et assurer notre souveraineté alimentaire », s'est réjoui le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, sur Twitter après l'adoption, le 12 janvier, par les députés, du texte « réformant les outils de gestion des risques climatiques en agriculture ».

Le projet de loi a été voté, en première lecture, avec 94 voix pour, 3 contre et 5 abstentions. C'est « Une "ceinture de sécurité" pour les agriculteurs face aux calamités cli-

matiques qui se multiplient », a plaidé le ministre lors des débats. Le texte qui avait été annoncé en septembre par le chef de l'État lors des Terres de Jim (JA) va maintenant être transmis au Sénat qui l'examinera et devrait le voter en séance publique le 10 février. Le projet de loi devrait ensuite passer en Commission mixte paritaire à la mi-février pour une adoption définitive avant la fin de la mandature. L'objectif est une application de ce nouveau régime au 1^{er} janvier 2023. ■

ActuAgri



Emmanuel Macron avait annoncé ce projet de loi sur l'assurance récolte lors de sa venue à Corbières en septembre pour les Terres de Jim.

Réciprocité des normes : les ambitions françaises pour la présidence du Conseil Agriculture

Julien Denormandie, qui présidait le 17 janvier à Bruxelles sa première réunion des ministres de l'Agriculture de l'Union européenne (UE) a, une nouvelle fois, rappelé que la question de la réciprocité des normes de production serait sa priorité politique, tout en apportant des précisions sur ses ambitions en la matière.

Il devrait présenter un document d'orientation au mois de février en vue de l'adoption de conclusions du Conseil probablement au mois

de mars. La Commission européenne doit finaliser un rapport sur la faisabilité technique et juridique de ces règles de réciprocité pour le mois de juin, mais Paris espère que les premières conclusions de ce travail pourront déjà être présentées dès mars. Le ministre français souhaite également « donner une impulsion politique en vue de réviser la fixation des limites maximales de résidus pour les substances interdites dans l'UE ». Sur ce point, Bruxelles pro-

posera fin mars son projet de révision de la législation européenne sur l'utilisation durable des pesticides.

Enfin, Julien Denormandie entend aussi faire adopter des conclusions des ministres de l'UE sur le Codex Alimentarius pour demander « une plus grande cohérence des décisions prises dans cette instance » qui fixe les normes sanitaires et phytosanitaires internationales. ■

Agrapresse

Frédéric Port est le nouveau président de la cave coopérative de Pierrevert

Pour Frédéric Port viticulteur pierrevertant la présidence de la cave coopérative n'est pas une découverte puisqu'il a déjà occupé ce mandat durant plusieurs années avant la prise de fonction de Jean-Claude Seguin. Un mandat qu'il avait abandonné faute de temps. « Avec Jean-Claude on alterne, confie le nouveau président en riant. Jean-Claude nous avait fait part de son désir de prendre sa retraite il y a un moment déjà mais la crise sanitaire a un peu retardé les choses. » L'ancien président poursuit : « à 70 ans j'avais un âge raisonnable pour laisser la place à un plus jeune, s'amuse-t-il. Mais je serai toujours là quand il le faudra notamment au moment des vendanges car Frédéric ne pourra pas être à la cave tous les jours. On se connaît depuis longtemps nous avons une vraie harmonie dans le travail. » Jean-Claude Seguin n'abandonne pas pour autant la cave coopérative puisqu'il occupera le poste de vice-président en charge du commerce. « Ça fait déjà un petit moment que j'ai repris en main la comptabilité, la gestion du personnel, etc. donc je vais



Frédéric Port (à gauche) a succédé officiellement à Jean-Claude Seguin mais les deux hommes travaillaient de concert depuis des années et vont continuer.

poursuivre dans la lignée de ce qui a été engagé. Notre plus gros challenge est de moderniser la cave sur le plan commercial. Nous avons d'ailleurs pour projet de bâtir un nouveau bâtiment, toujours à Pierrevert mais à l'extérieur du village. Nous voulons également continuer à construire l'avenir du vignoble en poursuivant la plantation de nouveaux cépages. Nous travaillons notamment avec l'ODG au développement de cépages résistants aux maladies. Nous sou-

haitons aussi rajeunir les troupes et donner une nouvelle impulsion en faisant rentrer des jeunes. Nous nous préparons pour les cinquante prochaines années », explique Frédéric Port.

Aujourd'hui la cave coopérative de Pierrevert compte 68 adhérents dont douze gros producteurs qui font 80 % du volume. Elle conditionne 20 000 hectolitres par an en moyenne. ■

A.G.

Lait de chèvre : la FNEC réclame une revalorisation



Pour pallier la hausse des coûts, la Fédération nationale des éleveurs de chèvres demande une hausse du prix du lait.

Dans un communiqué du 11 janvier, la Fédération nationale des éleveurs de chèvres (FNEC) réclame une revalorisation du prix du lait « d'au moins 60 euros pour 1 000 litres », estime-t-elle. L'association spécialisée de la FNSEA considère en effet que cette somme permettrait de couvrir « l'intégralité de la hausse des coûts » que la filière subit, comme d'autres depuis quelques mois : hausse de l'alimentation, de l'énergie, des emballages, etc. « Avec les 762 € par 1 000 l payés en moyenne ces 12 derniers mois (novembre 2020 à octobre 2021), les

éleveurs ne pourront pas tenir en 2022 », indique la FNEC. Elle demande que cette hausse de 60 €/1 000 litres figure « dans les conditions générales de vente que les laiteries ont envoyées aux distributeurs dans le cadre de l'application de la loi Egalim2. Si la revalorisation prévue par les laiteries est inférieure, cela entraînera mathématiquement une baisse de revenu pour les éleveurs ! », précise le communiqué. Avec le risque à terme de « compromettre la collecte et le renouvellement de la production », conclut la FNEC. ■

ActuAgri

750 millions d'euros pour les friches industrielles

Le gouvernement va donner 100 millions d'euros supplémentaires pour le programme de réhabilitation des friches industrielles, et lancer d'ici mars un nouvel appel à projets en ce sens, a-t-il annoncé le 8 janvier. L'enveloppe globale est ainsi portée à 750 millions d'euros et va contribuer au Zéro artificialisation nette (ZAN) que la France ambitionne de réaliser à l'horizon

2050. Cet objectif a été inscrit en 2018 par le ministre Nicolas Hulot dans le plan biodiversité et repris par la loi Climat et résilience votée en 2021.

En France, 20 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles ou forestiers sont artificialisés chaque année, une des causes premières du changement climatique, de l'érosion et de la perte de biodiversité. Autrement dit, la réhabilitation de ces friches permettra de moins consommer de terres agricoles. Le programme de réhabilitation avait initialement été doté de 300 millions d'euros lors de sa création en 2020 dans le cadre du Plan de relance. Il avait déjà été augmenté de 350 millions d'euros en mai 2021. ■

ActuAgri

Don de lait : les banques alimentaires lancent un appel aux producteurs et aux laiteries

Dans le cadre de leur campagne annuelle de dons, la fédération des banques alimentaires (premier réseau d'associations d'aide alimentaire) appelle les producteurs laitiers « à faire don d'une petite part de leur production pour une grande action de solidarité au profit des associations d'aide alimentaire » d'ici au 15 février. « En faisant un don de 1 000 litres, par exemple, un produc-

teur permet de nourrir environ 20 familles pendant un an », précise un communiqué. Le lait collecté sera transformé gratuitement par des laiteries partenaires. L'objectif des banques alimentaires, qui distribuent en moyenne sept litres de lait par bénéficiaire et par an, est de « doubler cette dotation et d'en proposer au moins 15 litres » en 2022. ■

ActuAgri

Record de ventes de tracteurs en 2021, John Deere toujours en tête

Les ventes de tracteurs ont atteint 40 728 premières immatriculations sur l'année 2021, un sommet depuis 2013, a indiqué le 10 janvier Axema (constructeurs). Elles montrent une hausse de 8,9 % par rapport à 2020, de 6,9 % comparées à la moyenne quinquennale, d'après un communiqué. « 2021 renoue avec la croissance », souligne Axema rappelant que 2020 a vu « des arrêts de chaîne et des fermetures partielles

d'usines » liés la crise sanitaire. Avec 24 543 unités, les immatriculations de tracteurs standards grimpent de 2,7 % sur un an. L'analyse par segment de puissance révèle que la catégorie « 100 à 149 ch » se maintient en tête de classement. Celle des « 150 à 199 ch » affiche la meilleure progression et garde la deuxième place. Côté marques, John Deere reste numéro un des tracteurs standards, avec 23,3 % de

parts de marché (+1 point). Le podium est inchangé, comprenant derrière New Holland (14,4 %, +0,2 point) et Fendt (13,2 %, -0,5 point). Par ailleurs, les tracteurs vignes et vergers affichent des premières immatriculations à 4 146 unités (+11,1 % sur un an), les chargeurs télescopiques 4 675 unités (+1,7 %), les enjambeurs vigneron 391 unités (+16 %). ■

Agrapresse

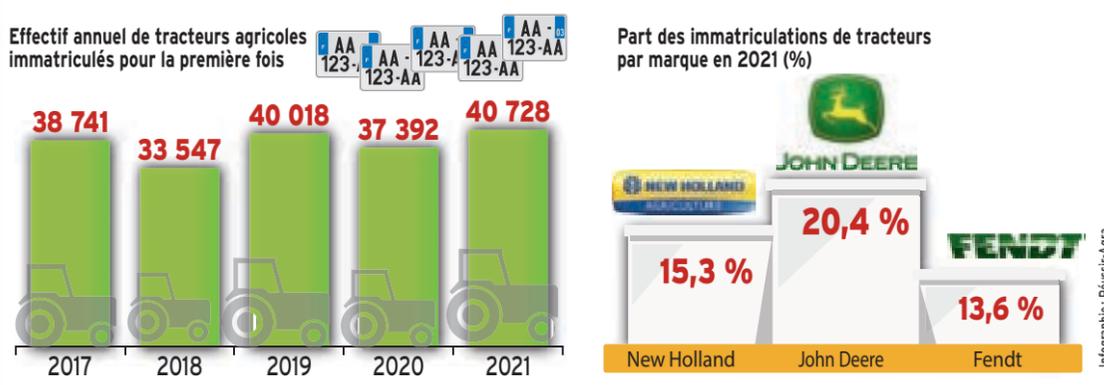
Financement participatif : Miimosa crée un fonds de dette de 30 M€

Dans un communiqué paru le 18 janvier, la start-up agricole de financement participatif Miimosa annonce le lancement d'un fonds de dette de 30 millions d'euros, qui vise une taille de 50 à 60 millions d'euros. Il s'agit selon elle « du premier fonds de dette en Europe » dédié à « la transition agricole et alimentaire ». Le fonds doit être déployé dans les deux ans, précise-t-on chez Miimosa. En 2021, la start-up créée en 2015 avait accompagné mille projets « pour 25 M€ financés » (5 000 projets,

pour 70 M€ depuis son lancement). Le fonds interviendra, aux côtés des particuliers, auprès de toutes les collectes supérieures à 100 000 €. Parmi les investisseurs, Miimosa est parvenu à notamment attiré Carrefour, l'Ademe, la fondation Carasso, Vol-V ou la fondation des Petits frères des pauvres. Outre les épargnants privés, seul Carrefour accompagnait Miimosa dans le financement des projets, rapporte-t-ils. ■

ActuAgri

Effectif annuel de tracteurs agricoles immatriculés et part de marché des 3 premières marques en 2021 (%)



HYDRAULIQUE | Un contrat a été signé pour une gestion durable des services d'eau potable, d'assainissement et des milieux aquatiques.

DLVAgglo et l'Agence de l'eau s'allient

Jean-Christophe Petrigny, le président de Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo) et Annick Mièvre, directrice de la délégation Paca Corse de l'Agence de l'eau se sont retrouvés jeudi 13 janvier à Villeneuve pour signer un contrat portant sur l'eau potable, l'assainissement, la Gemapi et la gestion des eaux pluviales urbaines pour une durée de trois ans.

Il va permettre à l'agglomération de garantir le financement de toutes les opérations inscrites, de bénéficier de taux majorés sur les opérations relevant des programmes de mesures du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de bénéficier d'aides exceptionnelles contractuelles pour des projets non-éligibles.

« L'eau est une richesse quotidienne sous toutes ses formes et se conjugue sous plusieurs aspects, débutait Jean-Christophe Petrigny qui était accompagné de Serge Faudrin, vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement et de Gilles Mégis vice-pdt en charge de la Gemapi. Elle dessine nos territoires et l'Agence de l'eau nous accompagne dans nos démarches et nos objectifs. DLVAgglo est encore jeune et ses objectifs à travers ce contrat rejoignent les axes stratégiques de l'Agence et les objectifs fondamentaux du SDAGE : s'engager dans une gestion durable des services d'eau, d'assainissement et des milieux aquatiques en prenant en compte l'adaptation au changement

climatique ; améliorer le traitement des eaux usées et lutter contre la pollution urbaine ; s'engager dans la reconquête de la qualité des eaux brutes des captages prioritaires ; préserver et restaurer les milieux aquatiques et enfin poursuivre le rattrapage structurel eau potable et assainissement amorcé depuis six ans. Nous voulons agir sur l'ensemble du territoire afin d'améliorer, de moderniser et de protéger cette ressource capitale à la vie des 25 communes et des 63 000 habitants du territoire », précisait-il.

3,5 M€ d'aide

Ce sont plus de 3,5 millions d'euros qui sont engagés par l'Agence de l'eau pour aider l'agglomération soit 49 % du montant des opérations qui s'élève à plus de 7,3 millions d'euros.

Douze opérations ont été cofinancées par les deux entités. Peuvent être cités entre autres : l'amélioration ou la reconstruction des stations d'épuration d'Entrevennes, Albiosc à Esparron-de-Verdon, Puimoisson, Riez, Saint-Laurent-du-Verdon, Saint-Martin-de-Brômes ; le renouvellement de réseaux d'eau potable de plusieurs communes ; l'élaboration et l'animation des plans d'action pour la reconquête des captages prioritaires ; le Schéma directeur des eaux pluviales ; l'animation et les actions relatives à la structuration de la compétence Gemapi sur l'ensemble du territoire et sur la mise en œuvre des actions mais également l'identi-



Annick Mièvre, directrice de la délégation Paca-Corse de l'Agence de l'eau avait retrouvé Jean-Christophe Petrigny, président de DLVAgglo pour signer un contrat important pour la gestion de l'eau de ce territoire qui compte plusieurs dizaines de milliers d'habitants.

fication des zones à désimpermeabiliser en lien avec le Schéma directeur de gestion des eaux pluviales. La directrice de la délégation Paca-Corse de l'Agence de l'eau Annick Mièvre a ensuite pris la parole en rappelant le rôle de cet établissement public et les enjeux de qualité et d'entretien des zones humides qui lui incombent. Ses ressources financières proviennent de la redevance sur l'eau payée par tous les citoyens qui est ensuite redistribuée à des maîtres d'ouvrage. Elle a expliqué que ces contrats étaient un mode d'action privilégié car ils permettaient de se

projeter sur plusieurs années et d'affirmer des objectifs communs. « Ils permettent de travailler sur les questions de quantité, de pollution agricole ou urbaine, d'améliorer le fonctionnement des zones humides, de progresser sur la gestion des milieux aquatiques et puis de mettre en œuvre un principe de solidarité entre le monde urbain et le monde rural grâce à un système de répartition qui permet d'aider les zones rurales grâce aux fonds collectés en zones urbaines », révélait-elle. Elle concluait en disant que l'Agence de l'eau n'était rien sans ses maîtres d'ouvrage.

Serge Faudrin a ensuite pris la parole pour affirmer que la signature de ce contrat représente bien plus qu'une cérémonie, elle traduit « un gros travail de préparation et de convergence des services du territoire. C'est l'illustration d'une démarche multiforme pour préserver ou reconquérir des ressources ». Gilles Mégis est, quant à lui, revenu sur la Gemapi « une compétence nouvelle qui monte en puissance avec une application de plus en plus onéreuse d'où l'importance de l'implication de l'Agence de l'eau ». ■

A.G.

PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON | La charte doit être revue pour une mise en œuvre et une application jusqu'en 2024.

Fabriquer un territoire à visage humain dans lequel il fera bon vivre

Les élus des communes adhérentes au parc naturel régional du Luberon se sont retrouvés à la Brillanne autour d'un des ateliers politiques pour réfléchir sur le défi 3 « préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant ».

Les thèmes abordés ont été la biodiversité, la géologie, l'eau, la forêt, le patrimoine culturel et paysager. Comme l'ont indiqué Laure Galpin,

directrice du Parc, Laure Vigouroux en charge de la révision de la charte et Sabine Caire, déléguée du Parc, « nous sommes à un moment clé dans ce document de révision du projet de territoire, la transition écologique et la biodiversité, et dans l'urgence ».

Pour mémoire, depuis le 13 décembre 2019, la région Sud-Paca a engagé la révision de cette charte. Jusqu'en 2024, il conviendra de redéfinir et de proposer un nou-

veau projet de territoire pour la période 2024-2039, qui prendra en compte les évolutions environnementales, sociétales, économiques et leurs impacts sur nos patrimoines naturels et culturels, sur les paysages et le cadre de vie.

La démarche se déroule en deux phases. Une première de diagnostic de territoire et d'évaluation de la mise en œuvre de la charte. La seconde phase consacrée à l'écri-

ture du projet sur la base des enjeux collectivement définis pour les 15 prochaines années.

Le but est de tirer les enseignements de la mise en œuvre de la précédente, d'identifier les nouvelles problématiques auxquelles sont confrontées les communes et de définir le nouveau projet de protection et de développement.

La concertation est une démarche transversale qui doit permettre de mettre en partage les études, et d'enrichir la réflexion dans le but d'élaborer un projet de territoire partagé par l'ensemble des acteurs locaux.

Préserver les terres agricoles

Depuis les années 1990, le Parc fait de l'alimentation locale de qualité l'un de ses chevaux de bataille. Labellisé *Projet alimentaire territorial* (PAT) en 2017, la stratégie agricole et alimentaire du Luberon se traduit par la synergie de plusieurs initiatives s'inscrivant dans une ambition commune.

Le Luberon est dépositaire de 14 Appellations d'origine protégée et Indications géographiques protégées (AOP et IGP), 18 % des fermes en agriculture biologique, 150 lieux de vente collectifs dont 50 marchés. Il a été défini six champs d'action, « de la terre au territoire ». Priorité est donnée à la préservation des terres agricoles et à la favorisation d'installations d'agriculteurs. Ensuite, structurer des filières agroécologiques locales et durables comme la filière « pain paysan bio », la réhabilitation de la « pomme de terre de Pertuis », la préservation de variétés fruitières anciennes au domaine de la Thomassine de Manosque avec ses 420 variétés et 16 espèces fruitières, le déploiement des Mesures agro-environnementales et climatiques. Il souhaite également développer les circuits courts et de proximité, donner du goût à l'identité et l'attractivité du territoire en partenariat avec les offices de tourisme, Bistrotts de pays, syndicat AOP. ■

Jean Banner



Les élus des communes adhérentes au parc naturel régional du Luberon ont participé à un atelier politique pour aider à dessiner les contours de la nouvelle charte.

CÉRÉALES | Groupe Provence services a tenu son assemblée générale ordinaire suivie d'une assemblée générale extraordinaire pour voter le protocole de fusion avec AlpeSud.

Duransia est sur de bons rails

Vendredi 14 janvier à Gréoux-les-Bains la coopérative Groupe Provence services (GPS) a tenu son assemblée générale ordinaire afin de voter ses comptes et de faire le bilan de l'année 2021. Une année et une assemblée générale un peu particulière car elle signe la fin de la coopérative sous sa forme originelle puisque 2022 actera la fusion avec son homologue haut-alpin AlpeSud et l'avènement de Duransia.

Cette fusion était d'ailleurs au centre de toutes les attentions pour la seconde partie de ce rendez-vous et pour une assemblée générale extraordinaire qui avait pour but de ratifier le protocole de fusion. Serge Vernet le président de GPS a ouvert le bal en accueillant les participants et en détaillant le déroulé de la matinée avant de passer la parole à Christophe D'Hondt, responsable administratif de la coopérative. Celui-ci a présenté les comptes financiers qui affichent une progression dans tous les secteurs d'activité de GPS. Il a rappelé que la mutualisation des services avec AlpeSud dans le cadre de la création de Duransia avait entraîné des recrutements et l'intégration

de Raison'Alpes, sa société de prestations de services. Selon Didier Marie, directeur général de Duransia ces recrutements, notamment de technico-commerciaux, étaient nécessaires pour « remettre du monde sur le terrain ». Une stratégie qui a été payante puisque la coopérative a scellé de nouveaux partenariats forts, a reconquis du résultat d'exploitation et a offert à ses adhérents de nouveaux contrats de semences.

Le directeur en a profité pour rappeler l'ambition du conseil d'administration de développer la filière bio et de trouver de nouveaux agriculteurs avec « l'envie d'y aller ». Des agriculteurs qu'il souhaite « professionnels avec un haut niveau qualitatif ». Il a, par ailleurs, précisé que ce développement ne devait pas se faire au détriment de l'agriculture conventionnelle afin de maintenir un équilibre pour satisfaire toutes les demandes.

Des constats identiques

Serge Vernet a ajouté que l'objectif était de spécialiser, à termes, le silo de Manosque dans le bio tout en conservant une production locale et que c'était dans cet objectif que la



Serge Vernet, président de GPS (à gauche) et Bernard Illy, président d'AlpeSud et de Duransia sont à l'origine de la fusion de leurs deux coopératives afin de s'allier pour faire face aux difficultés et couvrir un plus grand territoire.

coopérative avait intégré un GIE avec deux autres structures qui couvrent un large territoire. « Cette synergie nous aide à reconquérir des quintaux et des marchés », précisait-il. Les commissaires aux comptes ont ensuite présenté leur rapport en qualifiant les comptes de « réguliers et sincères ». Toutes les résolutions de cette assemblée générale ordinaire ont été adoptées à l'unanimité avant de passer à l'assemblée extraordinaire.

Serge Vernet a donc repris la parole pour évoquer la genèse de la création de Duransia, née de discussions qu'il a eu avec son homologue des Hautes-Alpes Bernard Illy, président de la coopérative AlpeSud et actuel président de Duransia. « Même si nous étions concurrents sur le terrain nous échangeons régulièrement sur nos difficultés et nous nous sommes dit qu'il y avait quelque chose à faire et l'arrivée de Didier Marie a fait le lien. Nous faisons les mêmes constats, nous concevons le système coopératif de la même façon avec la volonté de nous mettre au service de nos adhérents et nos territoires sont complémentaires. Nous ne voulions pas grossir pour grossir mais garder une structure à taille humaine » ; révélait-il. Il poursuivait en expliquant la démarche qui a été la leur dans la recherche du nom de cette nouvelle entité : « La Durance, bien entendu, qui prend sa source à Montgenèvre coule dans les Alpes-de-Haute-Provence et se jette dans le Rhône en Vaucluse. Elle fait le lien de nos territoires et le 's' qui évoque ses méandres ainsi que ceux du monde économique. Sans oublier qu'avec un 'c' c'était déjà déposé ».

Didier Marie prenait la suite pour compléter ce propos : « il fallait que nous nous regroupions pour faire face à tous les besoins et à l'écosystème. L'arrivée de nouveaux outils et de nouvelles technologies va nécessiter des investissements et, à deux, nous pourrions les faire sans oublier qu'AlpeSud arrive avec les magasins Gamm Vert qui seront une source de chiffre d'affaires non négligeable. » Il citait ensuite Winston Churchill : « Réussir c'est aller de difficultés en difficultés sans perdre son enthousiasme ! ».

Les deux responsables expliquaient que le projet était un challenge à concrétiser compte tenu de la crise sanitaire qui rendait

entre autres les recrutements compliqués ainsi que l'organisation et la cohésion d'équipe mises à mal par le télétravail.

« Un grand moment de la coopération agricole »

Le siège de la coopérative a été déplacé à Peyruis, une place centrale entre les deux territoires.

Les tenants et les aboutissants du projet de fusion ont été présentés par un juriste avec le calendrier (voir encadré) et les modalités de celle-ci. Les obligations des coopérateurs seront quasiment identiques et le conseil d'administration a fait le choix de retenir le mieux disant des deux structures d'origine sur les modalités. Par exemple la durée d'engagement retenue a été de cinq ans renouvelables par cinq ans, la valeur de la part fixée à 10 €, le conseil sera composé de deux à 16 membres, etc.

À l'issue de la délivrance de toutes ces informations le protocole de fusion a été adopté à l'unanimité. Cette assemblée générale s'est achevée par une présentation de la nouvelle Pac (voir notre dossier spécial dans le n°401).

Avant de conclure Serge Vernet a passé la parole à Frédéric Esmiol, le président de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence qui a remarqué que cette fusion « allait dans le sens de l'histoire » et que ce qu'ils avaient fait était « intelligent ». Il les a également rassuré quant à la Pac « elle est compliquée quand on la présente mais pour la majorité des exploitations il n'y aura pas de grands bouleversements, nous avons fait des simulations à la chambre. Il reste cependant quelques inquiétudes sur les exploitations très spécialisées en lavande ou lavandin ». Il a rappelé que la chambre d'agriculture accompagnerait les agriculteurs au moment des déclarations Pac 2022 pour analyser les dossiers et « faire sauter les verrous s'il devait y en avoir ». Il a également abordé la question du conseil stratégique dont elle sera dépositaire et qui sera obligatoire. Il a expliqué que les « règles du jeu allaient changer » et que la chambre d'agriculture n'aurait plus le droit de ne pas facturer les conseils individuels.

Le président de GPS a conclu en qualifiant cette période de « grand moment de la coopération agricole car la disparition de deux coopératives pourrait être mal vécue mais elles vont donner naissance à un projet très engageant. Un vrai projet qui me redonne de la jeunesse ! » ■

Alexandra Gelber

Le meilleur conseil qu'on m'ait donné ? Utiliser MesParcelles

RETROUVEZ TOUTES LES DONNÉES DE VOTRE EXPLOITATION À PORTÉE DE MAIN

mesparcelles
l'accélérateur de performance

<https://sudpaca.mesparcelles.fr>

Charles ROMAN, Conseiller CA04 : 06 77 84 51 49 - mesparcelles@ahp.chambagri.fr
Sébastien GUION, Conseiller CA05 : 04 92 52 53 00 - sebastien.guion@hautes-alpes.chambagri.fr

Processus d'absorption par Duransia de GPS et AlpeSud

- Ratification du protocole de fusion par une assemblée générale extraordinaire (AGE) lors de l'assemblée générale ordinaire (AGO) d'approbation des comptes de décembre.
- Harmonisation préalable des statuts de GPS et AlpeSud lors de leurs AGE respectives.
- Élaboration du traité de fusion durant le 1^{er} semestre 2022.
- Validation par les trois conseils des entités participants à l'opération de fusion avant le 31 mars 2022.
- Approbation par les trois AGE des entités participant à l'opération de fusion avant le 30 juin 2022.

PRÉSIDENTIE FRANÇAISE | Depuis le 1^{er} janvier la France a pris la tête du Conseil de l'Union européenne. Le pays a dévoilé les orientations de ses six mois de mandature.

La France détaille son **programme agricole**

La France a présenté le 1^{er} janvier les détails de ses priorités pour les six mois durant lesquels elle assurera la présidence du Conseil de l'UE. En matière agricole, elle confirme que la réciprocité des standards de production, l'agriculture bas-carbone, la révision de la directive sur l'utilisation durable des pesticides, et le suivi du processus d'approbation des plans stratégiques nationaux de la Pac, seront des dossiers centraux. Autres sujets au programme : les indications géographiques, la politique de promotion des produits agricoles et la lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène. Elle a précisé, dans plusieurs documents publiés à l'occasion, ses priorités et l'organisation des travaux qu'elle mènera durant les six premiers mois de l'année. En matière agricole, trois thèmes prioritaires ont été choisis : la réciprocité des normes, l'agriculture bas-carbone et l'utilisation durable des pesticides. Sur le premier point, aucune décision formelle n'est prévue, mais Paris entend encourager « les échanges au sein du Conseil sur la réciprocité des standards de production environnementaux et sanitaires entre les produits européens et ceux importés depuis des pays tiers, afin que les produits importés soient soumis à certaines exigences de production appliquées au sein de l'Union européenne à chaque fois que cela est nécessaire pour renforcer la protection de la santé ou de l'environnement à la plus grande échelle possible, dans le respect des règles de l'Organisation mondiale du commerce ».

Les ministres de l'Agriculture auront un échange de vues les 21 et 22 février sur les moyens « d'améliorer la cohérence entre le Green deal, la

Pac et la politique commerciale de l'UE ». Puis lors de leur réunion des 21 et 22 mars, la Commission européenne leur fera un point sur l'état d'avancement du rapport qu'elle s'est engagée à rédiger sur l'application des normes sanitaires et environnementales européennes aux produits importés agricoles.

Déforestation et séquestration du carbone

Toujours dans ce cadre, la présidence lancera les travaux sur le règlement sur la lutte contre la déforestation importée, proposé au mois de novembre par Bruxelles et qui vise six produits : le bœuf, le soja, le bois, l'huile de palme, le cacao et le café. Dans un premier temps, un groupe de travail *ad hoc* sera chargé de préparer les discussions du Conseil environnement en impliquant l'agriculture et du commerce. Les ministres de l'Agriculture des Vingt-sept auront un échange de vues sur le dossier lors de leur réunion des 21 et 22 février puis leurs collègues en charge de l'Environnement s'y pencheront lors de leur réunion du 14 juin. L'agriculture bas-carbone et la séquestration du carbone dans les sols agricoles seront les thèmes principaux de la réunion informelle des ministres de l'Agriculture à Strasbourg début février en vue de préparer les propositions de la Commission européenne sur un dispositif de certification des absorptions de carbone attendu pour la fin d'année. La France espère faire adopter des conclusions du Conseil sur ce sujet lors de la réunion des 21 et 22 mars à Bruxelles. Le Conseil Agriculture aura aussi un débat les 21 et



La France a pris la présidence du Conseil de l'Union européenne depuis le 1^{er} janvier pour une durée de six mois. Elle a énoncé ses objectifs pour le monde agricole.

22 mars sur le paquet législatif visant à ajuster la réglementation climatique avec le nouvel objectif de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre et en particulier la révision du règlement sur l'utilisation des sols et la foresterie (LULUCF). Mais ce dossier est entre les mains des ministres de l'Environnement qui en discuteront lors de leur réunion du 28 juin avec l'ensemble des autres propositions de ce paquet notamment sur la répartition de l'effort. Troisième priorité : l'utilisation durable des pesticides. La Commission européenne doit présenter au printemps ses propositions de révision de la législation en place. Des propositions que Bruxelles pourrait venir détailler au Conseil Agriculture du 7 avril à Luxembourg puis qui seront discutées plus en détail les 13 et 14 juin. Paris s'engage à

promouvoir l'accélération de « la réduction de l'emploi des produits phytopharmaceutiques au sein de l'Union européenne, et l'utilisation accrue des alternatives, tout en veillant à ne pas créer de situation où aucune solution ne serait laissée à l'agriculteur ».

Statistiques et Pac

Même si aucune grande négociation n'est à l'agenda, la France assurera le suivi de plusieurs dossiers législatifs en cours. Tout d'abord elle prévoit de finaliser les négociations interinstitutionnelles sur le règlement relatif aux statistiques sur les intrants et les produits agricoles. La France s'attachera bien sûr au suivi du processus d'examen et d'approbation des plans stratégiques nationaux de la future Pac.

La Commission européenne pourrait informer les ministres sur l'état d'avancement de ses travaux en la matière les 21 et 22 mars. La présidence française « veillera à ce que les ministres soient bien associés à la mise en œuvre de cette réforme, et en particulier au processus d'approbation des plans stratégiques nationaux par la Commission européenne, et puissent en débattre ». Pour Paris, il s'agit aussi de veiller à ce que les nouvelles exigences environnementales soient mises en place uniformément dans l'ensemble de l'UE. Enfin, deux propositions de révision de la législation européenne sont attendues au cours du semestre sur les indications géographiques d'une part (au mois de mars) et la politique de promotion des produits agricoles de l'UE d'autre part (au mois de juin). La présidence française prévoit que ces deux dossiers fassent l'objet d'échanges de vues entre les Vingt-sept lors de leur réunion des 13 et 14 juin à Luxembourg. Paris souhaite également engager une réflexion autour d'une stratégie de prévention et de lutte contre l'influenza aviaire hautement pathogène. La possibilité de recourir à la vaccination est de plus en plus souvent évoquée. Autres dossiers inscrits au programme sans qu'ils fassent l'objet de discussions spécifiques entre ministres : le partage d'expérience entre États membres sur les pratiques relatives au bien-être animal en élevage – alors que la Commission européenne prépare des propositions pour fin 2023 – et les évolutions à entreprendre au titre de la loi de santé végétale, « eu égard aux activités de contrôle à l'importation et de certification aux échanges de végétaux entre États membres ».

Agrapresse

HUILE D'OLIVE | En dix ans la production pourrait augmenter de 22 % afin de répondre à une demande, elle aussi, croissante.

Forte hausse de la **production européenne d'ici 2031**

D'ici 2030, la production d'huile d'olive au sein des principaux pays producteurs (Espagne, Italie, Portugal) devrait enregistrer des augmentations moyennes annuelles de l'ordre de 2,5 à 5 % principalement en raison de la hausse des rendements, prévoit la Commission dans ses dernières perspectives à moyen terme (2021-2031) publiées le 9 décembre. En revanche, une baisse limitée de la production est prévue en Grèce due à la combinaison d'une faible baisse de la superficie et d'un retard dans l'évolution des rendements. Dans le cas où le développement des surfaces reste stable, la production d'huile d'olive de l'UE pourrait alors atteindre 2,5 millions de tonnes d'ici 2031, soit une hausse

de 22 % par rapport à 2020. Toutefois, la Commission européenne prévient que des maladies telles que *Xylella Fastidiosa* et des événements climatiques extrêmes sont les principales incertitudes qui pourraient empêcher la réalisation de la production attendue.

Un marché mature

La consommation d'huile d'olive par habitant dans l'UE devrait poursuivre son recul dans les principaux pays producteurs de l'UE (Espagne, Italie, Portugal, Grèce) avec des baisses annuelles allant de -0,4 à -0,6 %, contre -0,3 % sur la période 2010-2021. Une évolution explique Bruxelles, qui reflète la maturité du marché et les différents styles de consommation des jeunes générations.

Pour les autres pays de l'UE, la tendance qui est toujours à la hausse permettra d'atteindre une consommation par habitant de 1,5 kg en 2031. Leur part dans la consommation totale communautaire d'huile d'olive devrait ainsi passer de 21 % en 2020 à 32 % en 2031. Sur le marché mondial, les exportations pourraient atteindre plus de 1 million de tonnes d'ici à 2031 contre 800 000 t en 2020, avance le rapport. Celles de l'Espagne et du Portugal pourraient ainsi augmenter respectivement de 3 % et 9 % par an. La Grèce devrait également maintenir sa position d'exportateur net malgré une baisse annuelle moyenne d'environ 2,5 % par an d'ici 2031. ■

Agrapresse



La production d'huile d'olive de l'Union européenne pourrait atteindre 2,5 millions de tonnes d'ici 2031.

RÉGLEMENTATION | Un nouveau système numérique va être mis en place pour assurer la traçabilité et le contrôle à partir du mois de février.

Dématérialiser pour **simplifier** et **sécuriser** la détention d'armes

L'application AGRIPPA qui recense les possesseurs d'armes devenant vieillissante le Service central des armes et explosifs (SCAE) du ministère de l'Intérieur a déployé en 2020 le Service d'information sur les armes (SIA) chez les armuriers. En février il sera également opérationnel dans les préfectures. Un espace « détenteurs » sera disponibles pour les 258 037 détenteurs d'armes provençaux dont 18 215 dans les Alpes-de-Haute-Provence et 11 084 dans les Hautes-Alpes ce qui représente 242 armes pour 1 000 habitants dans le 04 et 225 pour 1 000 dans le 05. Ce système permettra un « continuum entre les armuriers, les détenteurs et l'administration ». Le SIA vise à sécuriser, simplifier et dématérialiser la détention d'armes sur le territoire français qui compte aujourd'hui cinq millions d'usager-détenteurs d'armes. Il permettra la traçabilité en temps réel des armes et de leurs éléments des catégories A, B et C. Toutes les armes qui sont fabriquées ou qui entrent sur le territoire y seront enregistrées et n'en seront effacées que si elles sont détruites ou qu'elles quittent le territoire français. Elles pourront ainsi être géolocalisées ce qui facilitera le travail des

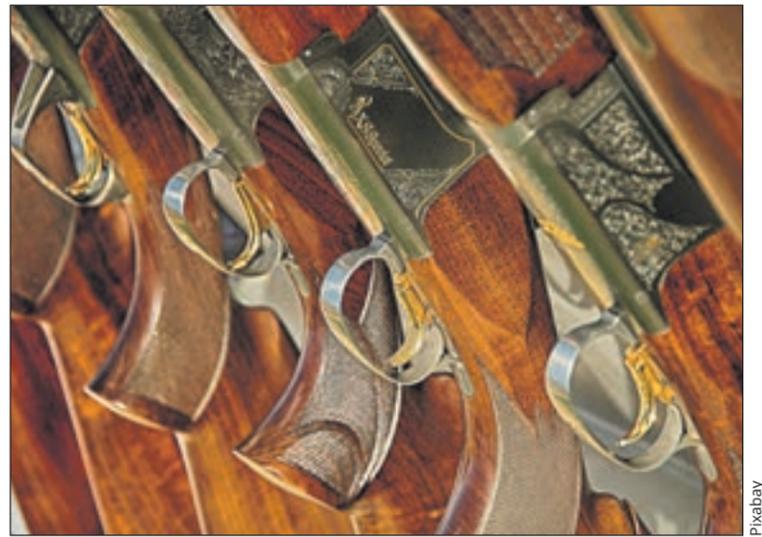
forces de l'ordre et rendra les contrôles plus aisés. Chaque détenteur d'armes fera l'objet de vérifications périodiques avec le casier judiciaires et certains fichiers du ministère de l'Intérieur pour s'assurer de sa capacité à acquérir et détenir des armes.

Quatre portails spécialisés

Entièrement dématérialisé le SIA sera connecté avec les systèmes d'informations des fédérations de chasse, de tir, de ball-trap et de ski/biathlon. Cette dématérialisation s'accompagne de mesures de simplifications administratives ; vérification automatisée de la validité des documents, une autorisation globale d'armes valable cinq ans, la génération automatique de la carte européenne d'armes à feu. Les détenteurs pourront réaliser toutes les démarches administratives via leur espace personnel. Les autorisations de commerce et de déclaration d'acquisition d'armes seront, elles aussi, dématérialisées. Ce service d'information comprendra quatre portails spécialisés : administration centrale, professionnels, préfecture, détenteurs. Ceux-ci seront totalement interconnectés

entre eux mais également avec des applications tierces comme les fichiers de police, celui des casiers judiciaires, celui des armes volées, etc. Les deux premiers portails sont actifs depuis octobre 2020, les deux derniers le seront en février (voir encadré pour le calendrier détaillé). La possession d'un compte personnel sera obligatoire pour les détenteurs d'armes pour conserver leur droit à détenir des armes et simplifiera la réglementation sur les armes notamment en allégeant les documents sollicités aux autorisations d'acquisition et de détention d'armes. Le SIA s'inscrit dans un écosystème numérique européen qui permettra d'encadrer et de contrôler la détention d'armes à plus grande échelle. ■

A.G.



Les détenteurs d'armes auront jusqu'au 30 juin 2023 pour créer leur compte personnel dans le Service d'information sur les armes. Un nouveau système qui facilitera le recensement, la déclaration et le contrôle des armes.

Calendrier de déploiement du Service d'information sur les armes (SIA) pour les détenteurs d'armes

8 février • Ouverture du SIA aux préfectures et aux détenteurs d'armes chasseurs

Mars • Ouverture du SIA aux tireurs de ball-trap et aux biathlètes

Avril • Ouverture du SIA aux non-licenciés (armes héritées ou trouvées)

Mai • Ouverture du SIA aux tireurs sportifs

Juin • Ouverture du SIA aux collectionneurs

À partir de juillet • Ouverture du SIA aux associations et métiers (polices municipales armées, agents de sécurité...)

30 juin 2023 • Date limite pour créer un compte personnel détenteur dans le SIA

PASTORALISME | La Communauté de communes Alpes Provence Verdon a adopté et signé la charte des communes et des territoires pastoraux.

Préserver l'identité du territoire

Lors de leur dernier conseil de fin novembre, les élus de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon ont adopté et signé la charte des communes et des territoires pastoraux émanant de l'association des communes pastorales de la région Sud-Paca. L'adhésion à cette charte montre l'importance du pastoralisme pour notre intercommunalité. Le pastoralisme est en effet un des éléments majeurs de l'identité du vaste territoire Alpes Provence Verdon. Une aire géographique représentant près d'un quart du département, riche de sa diversité et des spécificités de ses 41 communes, avec l'élevage pastoral comme trait d'union. Cette activité ancestrale, mais néanmoins contemporaine, participe à l'économie rurale, correspond à des méthodes d'élevage extensif plébiscitées par les consommateurs et contribue au dynamisme de ce territoire. Avec une tendance à l'embroussaillage et à l'enrésinement du milieu naturel, l'activité pastorale a un rôle majeur à jouer dans le maintien des milieux ouverts, dont

l'importance pour la biodiversité n'est plus à démontrer. Le pastoralisme est une activité transversale, en mutation constante mais aussi un acteur majeur de l'entretien de ces milieux. Dans le même temps, les conflits d'usage se multiplient et la situation se tend parfois sur les alpages et dans les vallées. L'évolution du climat et la prédation impliquent en effet d'importants changements de pratique

qui ne sont pas sans conséquences : l'accès à l'eau, l'évolution des parcours pastoraux, la présence des chiens de protection, l'abandon des secteurs isolés, les conditions de travail de plus en plus difficiles pour les bergers et éleveurs, le retour en parc de nuit et le passage répété des troupeaux... Face aux incompréhensions, à la méconnaissance entre les acteurs et les positions très

tranchées qui génèrent des difficultés les élus ont souhaité trouver collectivement des solutions adaptées.

Une tâche ardue

Pour l'intercommunalité, dans les années à venir, ce sera « un réel challenge à relever. Chacun aura le devoir de s'en saisir et d'œuvrer pour une cohabitation la plus harmonieuse possible entre les différents usagers de l'espace. La tâche sera ardue, le soutien et la volonté constructive de tous seront indispensables pour relever ce défi et pérenniser un élevage pastoral qui façonne tant l'âme que les paysages du territoire ».

Les engagements pris dans cette charte sont les suivants :

- ▶ être un partenaire actif vis-à-vis des autres acteurs du pastoralisme ;
- ▶ défendre le pastoralisme pour le conforter ;
- ▶ défendre les mesures permettant de limiter au maximum la prédation des troupeaux ;
- ▶ défendre et conforter le pastoralisme en se servant d'outils innovants mis à leur disposition comme le Plan d'orientation pastorale inter-

communal (POPI), le Plan pastoral territorial (PPT) ;

- ▶ s'assurer que dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUI, SCOT), les activités pastorales sont bien prises en compte afin de favoriser le développement du pastoralisme ;
- ▶ intégrer le pastoralisme dans les Plans climat air énergie territorial (PCAET) ;
- ▶ soutenir les mesures agro-environnementales ;
- ▶ soutenir la valorisation des produits du pastoralisme en particulier dans le Projet alimentaire territorial (PAT) du territoire ;
- ▶ favoriser la mise en place de Conventions pluriannuelles de pâturage (CPP) ;
- ▶ communiquer sur l'élevage pastoral et son déploiement sur les milieux naturels ;
- ▶ faciliter le multi-usage sur les espaces pastoraux ;
- ▶ favoriser l'installation des ruches sur notre territoire ;
- ▶ reconnaître et conserver le patrimoine culturel du pastoralisme ;
- ▶ améliorer si possible les infrastructures pastorales lorsque celles-ci dépendent de la collectivité. ■



L'intercommunalité a souhaité se saisir de la question du pastoralisme sur son territoire pour le pérenniser et le préserver.

PRÉDATION | La préfète des Hautes-Alpes a fait le bilan des actions menées par l'État en 2021 pour pallier le problème du loup.

Des mesures mises en œuvre mais **toujours plus d'attaques**

Dans un contexte actuel très tendu (voir encadré) Martine Clavel a présenté le 7 janvier lors du Comité départemental loup et pastoralisme les actions de l'État face à la prédation mises en œuvre en 2021. Ce comité réunit les services de l'État, les parlementaires, des élus locaux, les organisations agricoles, les fédérations et les associations. Cette première réunion fut l'occasion de faire le bilan de l'année 2021 concernant cette épineuse question qui empoisonne la vie des éleveurs haut-alpins.

Dans un communiqué la préfecture déclare que « ces actions menées localement visent à compléter et renforcer le cadre national qui régit la protection et la défense contre la prédation. Elles sont conduites en articulation avec les réflexions menées au niveau national, notamment sur les chiens de protection. Elles s'inscrivent dans une démarche de long terme sur le territoire, grâce au travail collectif engagé ».

Elle rappelle qu'en 2021 « les engagements de l'État pour le soutien de la protection des troupeaux s'élèvent



411 attaques de loup ont été recensées en 2021 et ont fait 1 299 victimes soit 42 attaques de plus qu'en 2020 malgré les actions menées par l'État.

à 6,1 millions d'euros, au bénéfice de 603 éleveurs ou groupements d'éleveurs. Ces aides comprennent 4,9 millions d'euros dédiés au gardiennage, 750 000 € consacrés aux chiens de protections et 480 000 € d'investissements dans des filets, parcs et autres équipements. À titre de comparaison, 5,8 millions d'euros

d'aides à la protection avaient été engagés par l'État en 2020 dans le département ».

« La pression exercée par le loup est réelle dans le département. L'État met des moyens conséquents pour soutenir les éleveurs, sur le plan de l'équipement, du soutien humain et de l'aide psychologique en lien avec ses partenaires », constate dans ce communiqué Martine Clavel, préfète des Hautes-Alpes.

Les chiens de protection au cœur des préoccupations

Les services de l'État précisent que les visites ont été intensifiées sur les élevages les plus prédatés et que des dispositifs d'effarouchements ont été mis à disposition de quatre Gaec et groupements pastoraux. Ils affirment également que sept élevages ont bénéficié d'une expertise individualisée et d'autres élevages

peuvent solliciter l'accompagnement technique du système d'exploitation proposé par la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes ou l'accompagnement technique « chien de protection » de l'Institut de l'élevage et enfin qu'ils peuvent bénéficier d'une analyse de vulnérabilité reposant sur des observations nocturnes à la caméra thermique des interactions entre loup, animaux d'élevage, chiens de protection et faune sauvage proposés par l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'Institut pour la promotion et la recherche sur les animaux de protection (IPRA).

La préfecture revient aussi sur l'expérimentation menée dans le massif des Alpes appelée « Mon expérience avec les chiens de protection » pour « mieux connaître les situations de conflits d'usage en montagne et ainsi travailler à des solutions efficaces pour les éleveurs et les autres usagers ».

Cette enquête menée auprès de personnes ayant rencontré un chien de protection a révélé que « 93 % des personnes interrogées connaissent l'existence et le rôle des chiens de protection avant leur rencontre. Seulement 1,6 % sur un peu plus de 1 000 chiens de protection sous contrat ont été responsables d'incidents (pincements et morsures) dans le département en 2021 ».

Le communiqué annonce que « pour continuer à accompagner les éleveurs, tout en protégeant les autres usagers de la montagne, le groupe de travail sur les chiens de protection sera reconduit au niveau national. Il travaillera sur le statut juridique des chiens, sur la révision de la réglementation et sur les moyens d'accompagnement des éleveurs par l'administration et les organismes d'appui technique et de développement. Un autre groupe de travail se concentrera



Les syndicats haut-alpins s'insurgent et refusent de participer au Comité départemental loup

Début janvier, les syndicats Jeunes agriculteurs 05 et la FDSEA 05 ont révélé dans un communiqué pourquoi ils ont souhaité boycotter le Comité départemental loup.

« Une fois n'est pas coutume, Jeunes agriculteurs Hautes-Alpes et la FDSEA 05 ont choisi de ne pas assister au Comité départemental loup. Depuis de nombreuses années le dossier du loup stagne. La profession agricole ne cesse de tirer la sonnette d'alarme sur le nombre d'attaques, le nombre de victimes, le désarroi des éleveurs, la baisse du nombre d'installations ovines, l'augmentation du nombre de chiens de protection et les problèmes qui en découlent... Nous ne sommes pas les acteurs d'une pièce de théâtre orchestrée par l'État ou le dénouement final reste l'augmentation de la population lupine. »

sur l'aspect cohabitation avec l'activité touristique : sensibilisation des usagers, information par des maraudeurs, évolution de la signalétique, etc. » ■ A.G.

La Mutuelle sociale agricole propose une aide psychologique aux éleveurs victimes d'attaques, grâce au dispositif « Allo Écoute » au 09 69 39 29 19.

Les chiffres de 2021

411 attaques ont été recensées pour 1 299 animaux victimes (369 attaques et 1 273 victimes en 2020). Les éleveurs concernés ont été indemnisés à hauteur de 381 000 euros dans un délai maximal de trois mois hors recours. Certains dossiers sont toujours en cours.

Dans le respect du protocole national, 520 tirs de défense simple sont autorisés (549 en 2020), 101 tirs de défense renforcée (100 en 2020) et un tir de prélèvement a été autorisé entre le 10 et le 25 novembre (un en 2020).

Ces actions ont pu être accompagnées par les lieutenants de louveterie, lors de 242 opérations menées sur le département. La Brigade mobile d'intervention est intervenue à deux reprises.

Ce sont 17 loups sur 106 au niveau national (sur un plafond de 118) qui ont été prélevés en 2021 dans le département des Hautes-Alpes.

QUALITÉ | Depuis début décembre la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes est titulaire de la certification Qualiopi pour ses formations.

Une activité de formation très qualitative

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a obtenu le 6 décembre dernier la certification Qualiopi, pour ses activités de formation. Basée sur un



Référentiel national qualité, cette certification est une excellente nouvelle pour les agriculteurs, leurs salariés et plus globalement pour tous les publics amenés à participer à des formations organisées par la chambre consulaire haut-alpine.

La certification Qualiopi atteste de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences, qu'il s'agisse d'actions de formation (pour la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes), de bilans de compétences, d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ou d'actions de formation par apprentissage.

Celle-ci est obligatoire depuis janvier 2022 pour les organismes de formation qui veulent que leurs stagiaires bénéficient de financement de la formation professionnelle (Vivea, Ociapiat, État, Région, Pôle emploi, etc.)

Avec cette nouvelle certification, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes renforce ses exigences et son processus de formation pour améliorer toujours plus ses services.

Un taux de satisfaction de 95 %

Elle garantit aux exploitants agricoles et à leurs salariés le financement de tout ou partie de leurs formations réalisées avec la

chambre après le 1^{er} janvier 2022. Enfin, elle mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/former ou orienter les publics en situation de handicap.

Un référent Handicap chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a été nommé et va suivre une formation pour prendre au mieux ses nouvelles missions.

En 2021, la chambre d'agriculture haut-alpine a organisé plus de 30 stages de formation (52 jours au total) ayant accueilli plus de 300 stagiaires. De plus, 95 % des stagiaires ont dit être très satisfaits ou satisfaits, avec une note globale moyenne de 8,64 sur 10.

Elle collabore également étroitement avec l'ADFPA, elle-même déjà certifiée Qualiopi, dans le cadre d'un partenariat qui se renforce pour proposer une offre de formations la plus adaptée possible aux besoins et aux Hautes-Alpes. Une synergie territoriale qui se veut bénéfique à l'adaptation et au développement agricole. ■ Catherine Montrozier, CA05

Contact : Service Formation : 04 92 52 53 03 ou formation@hauts-alpes.chambagri.fr Retrouvez régulièrement le programme de formations des chambres d'agriculture et de l'ADFPA page 16 de L'Espace Alpin.

Énergies : un développement raisonné et responsable



Pas question de laisser fleurir des parcs photovoltaïques disproportionnés ou des champs d'éoliennes au détriment des terres agricoles c'est pourquoi les deux départements, chambres d'agriculture en tête, sont extrêmement vigilants sur ces questions.

Déployer de nouvelles sources d'énergie pour répondre à des besoins grandissants et à la raréfaction des ressources est une nécessité mais la préservation des terres agricoles et des paysages est une priorité.

Protéger et encadrer pour éviter l'anarchie

En 2019, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires Paca (SRADDET), dans la lignée de la forte ambition de l'État en matière d'énergies renouvelables, visait la neutralité carbone en 2050. Pour pallier les éventuels problèmes et contenir l'appétit des porteurs et des développeurs de projets les chambres d'agriculture ont dû se positionner et rappeler l'importance de préserver les terres agricoles afin que celles-ci ne disparaissent pas au profit de parcs photovoltaïques et autres champs éoliens.

En cela elles ont été soutenues par les membres de la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

qui est un des outils de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres agricoles. Elle réunit généralement des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des professions agricoles et forestières, des chambres d'agriculture, d'une association locale affiliée à un organisme national à vocation agricole et rurale, des propriétaires fonciers, des notaires, des associations agréées de protection de l'environnement, de la fédération départementale des chasseurs et de l'INAO.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence un guichet unique a été mis en place à la sous-préfecture de Forcalquier et un guichet conseil à la préfecture de Gap. En 2021, la préfète des Alpes-de-Haute-Pro-

vence a confié une lettre de mission à la sous-préfète de Forcalquier pour qu'elle s'occupe particulièrement de ces problématiques.

Dans les Alpes du sud les énergies privilégiées sont l'électricité et le bois énergie après le fioul. La consommation électrique par habitant y est plus importante que dans les grandes métropoles de la région comme Aix-en-Provence et Marseille. Un phénomène certainement dû à la forte fréquentation touristique et aux conditions climatiques.

Priorité aux terrains improductifs

Les principales productions d'électricité dans les deux départements

alpains sont l'hydroélectricité avec plus 3 562 371 MWh produits en 2019 et le photovoltaïque qui a connu un fort développement durant les dix dernières années dans les Alpes-de-Haute-Provence (voir graphique P 57 doc préfecture) avec une amélioration du rendement à l'hectare.

En 2019, 524 214 MWh étaient produits dans les Alpes du sud grâce au photovoltaïque et en 2020 les Alpes-de-Haute-Provence produisaient 440 GWh.

La préfecture ayant analysé ces chiffres prévoit que le département atteindrait les ¾ de l'objectif bas du SRADDET en 2023 qui est de 835 GWh et la moitié en 2030 qui est de 1 950 GWh.

Les autres énergies (méthanisation, éoliens, géothermie, etc.) restent pour le moment anecdotiques dans les deux départements même si des projets existent.

En 2015, une charte foncière agricole a été signée dans les Hautes-Alpes afin de préserver les espaces agricoles. Elle précise que « pour le développement du photovoltaïque la priorité est donnée aux équipements de toitures de bâtiments agricoles ou autre et que le développement de centrales photovoltaïques au sol devra se positionner sur des terrains improductifs de par leur nature ou leur usage non pastoral ».

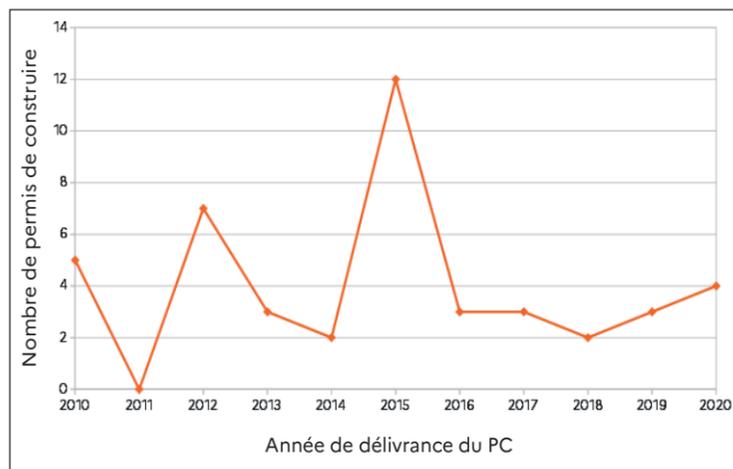
La chambre d'agriculture haut-alpine explique que « les espaces agricoles mécanisables sont peu nombreux dans notre département

et revêtent une importance forte dans les systèmes économiques agricoles haut-alpins. Ainsi, nous considérons que l'implantation de panneaux solaires sur des sols agricoles, naturels ou forestiers doit par principe être interdite, en évitant l'implantation de centrales solaires lorsque les surfaces concernées ont conservé une vocation agricole ou pastorale, et sont susceptibles d'être rétrogradées pour un usage agricole ». Concernant les projets d'agrivoltaïsme son attention est la même et elle demande à ce que la production agricole reste la priorité, que des études approfondies soient faites en amont et qu'un suivi agronomique soit mené sur les parcelles concernées (voir p. 14) Dans les Alpes-de-Haute-Provence dès 2009 la préfecture a élaboré un guide recommandations à destinations des porteurs de projets de parcs photovoltaïques au sol qui est régulièrement mis à jour. Celui-ci vise notamment à mieux orienter les porteurs de projets dans leurs choix d'implantation et doit éviter les terres mécanisables par l'agriculture (terres cultivables, cultures pérennes et prairies de fauche).

Des compensations nécessaires

Pour tous les projets, où que ce soit, et conformément à la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 pour l'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, et particulièrement son article 28, le maître d'ouvrage d'un projet de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole a pour obligation de produire une étude préalable.

Celle-ci doit comporter une analyse détaillée de l'état initial de l'économie agricole, les effets positifs et négatifs du projet, les mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour éviter et réduire les



Dans les Alpes-de-Haute-Provence, un fort développement du photovoltaïque au sol depuis 10 ans.

effets négatifs notables, et enfin les mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire.

Ces compensations agricoles doivent concerner en priorité le territoire et les filières impactées par le projet, s'inscrire dans un projet de territoire et être établies en concertation avec les acteurs locaux, bien souvent les chambres d'agriculture (voir encadré ci-contre). Peuvent être cités en exemple de compensations collectives : la réouverture des milieux pour le pastoralisme, les actions en faveur de la restructuration foncière, l'amélioration des équipements agricoles, les aménagements hydrauliques, le soutien aux filières et aux circuits-courts, l'aide à la recherche, l'accompagnement des pratiques agro-écologiques, etc.

La vigilance est de mise

En 2020 pour les Hautes-Alpes et en 2021 pour les Alpes-de-Haute-Provence les deux chambres d'agriculture ont adopté des motions relatives au développement du photovoltaïque et de l'agrivoltaïsme.

« Nous avons pris cette motion afin de bien cadrer les choses, explique Éric Lions. Nous sommes extrêmement limitants. Par exemple sur l'agrivoltaïsme nous avons accepté une fois dans le cadre d'une expérimentation et pas pour une production d'énergie. Il faut qu'il y ait une vraie production agricole dessous et qu'il y ait un bénéfice pour l'agriculteur. Nous suivons tout cela de très près pour voir ce qui est positif et négatif dans ces systèmes. »

Même son de cloche du côté de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence David Frison, vice-président précise « nous sommes prêts à faire des essais mais la production doit prévaloir sur la production électrique et que ce ne soit pas à grande échelle. La priorité est donnée à la production agricole, cela doit venir en plus pour l'agriculteur. Dans le département nous acceptons à la marge des projets sur les parcours mais cela doit rester exceptionnel. Nous sommes très vigilants sur les projets d'agrivoltaïsme. Nous ne dirons pas amen sans avoir le recul et sans être sûrs que la production est possible sous des serres ou des persiennes par exemple. C'est une filière qui se

Sonnedit fait confiance à la chambre d'agriculture bas-alpine pour les mesures de compensation agricole

Le projet porté par l'entreprise Sonnedit aux Mées fait partie des dossiers dits « coups partis » autorisés avant l'instauration de la doctrine départementale en matière d'implantation de parcs photovoltaïques qui protège les terres agricoles. Compte tenu de cela la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence a été sollicitée pour évaluer le montant des compensations agricoles et identifier les mesures qui pourraient être financées avec ces fonds. Cette compensation a été évaluée à plus de 370 000 €, cette somme a été fixée par un comité de pilotage composé de représentants de l'État, de la chambre d'agriculture, des territoires concernés, des syndicats agricoles, de la Safer, de la FD Structures d'irrigation collective mais aussi du Criepamm et du Cerpam. Deux thématiques prioritaires ont été définies pour employer ces mesures de compensation. La première étant l'accès à l'eau d'irrigation qui permettra la diversification des productions et augmenter leur valeur ajoutée.

La seconde concerne la filière PAPAM pour favoriser la diversification des productions et le développement des pratiques durables.

« Nous travaillons en partenariat sur le choix de ces mesures compensatoires, précise Sabine Hauser, chef de service à la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence. Nous ne voulons pas que ce soit du saupoudrage pour se donner bonne conscience, les mesures proposées doivent avoir un intérêt partenarial et collectif. Cela doit servir au territoire. Le montant est calculé à partir de la perte que va subir l'économie agricole pour compenser cette perte sur la durée du projet. »

Il s'agit de la première fois que la chambre d'agriculture est impliquée dans un tel projet au long cours et contractualise ainsi avec une entreprise.

Après l'animation du comité de pilotage, elle sera en charge du suivi et de la mise en place des actions retenues. Elle assurera le lien avec les bénéficiaires du fonds de compensation. Le comité de pilotage sera actif pendant une durée de 11 ans.

La chambre d'agriculture s'occupe de la préparation, la rédaction et la diffusion de trois appels à propositions durant la période de mise en œuvre de la compensation. Ces appels à propositions sont prévus en 2022, 2024 et 2026 compte tenu de la date envisagée pour la mise en service des parcs photovoltaïques.

C'est également elle qui sera chargée de l'évaluation finale des actions de compensation. Cette évaluation se déroulera sur deux années en 2031-2032. Elle consistera en une analyse de la réalisation et des résultats des différentes actions mises en œuvre.

Cette analyse devra permettre d'identifier les effets des actions de compensation sur l'activité agricole du territoire. L'évaluation des actions sera transmise à la CDPENAF.

cherche mais il ne faut pas que ce soit au détriment de l'agriculture. Nous ne voulons pas de projets anarchiques ».

Sensibles à ces questions d'économies d'énergie la chambre d'agriculture haut-alpine en a aussi tenu compte dans la conception du nouveau pôle agricole de Gap qui

accueillera une toiture photovoltaïque, il sera économique et vertueux en matière de consommation énergétique et dotée de bornes de recharge pour les véhicules électriques. La chambre consulaire qui possède déjà deux véhicules électriques est amenée à étoffer sa flotte. ■

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a noué un partenariat opérationnel avec le SyMÉnergie 05 pour développer le photovoltaïque dans le département y compris sur les bâtiments anciens.

Un projet vertueux pour répondre aux problématiques de l'agriculture de montagne



Dans les Hautes-Alpes 3 000 bâtiments agricoles non démarchés par des développeurs privés de toitures photovoltaïques ont été dénombrés. Ceux-ci ne les intéressent pas car ils sont trop petits ou que leurs toitures sont amiantées. L'idée de s'occuper de ces bâtiments a donc germé dans la tête de la chambre d'agriculture et du SyMÉnergie 05 (SyME 05), l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité dans le département pour les communes adhérentes (toutes sauf Gap, Briançon et Saint-Martin-de-Queyrès).

Il est présidé par Jean-Claude Dou. Outre ces attributions de gestion de tous les problèmes liés à l'électricité il s'occupe également du développement des énergies renouvelables dans le territoire.

Les deux entités ont donc travaillé sur une stratégie pour faire face aux

nouvelles conditions du développement des énergies renouvelables photovoltaïques et l'interdiction du cumul des aides. L'idée est de mettre en place une dynamique d'investissement sur le long terme dédié au monde agricole.

Mettre en place une filière locale

« Les développeurs cherchent des bâtiments existants de plus 500 m² ou proposent des bâtiments neufs standardisés sans rapport avec les besoins. Nous avons donc eu l'idée de reprendre les dossiers compliqués avec de l'amianté. La centrale est payée par le tarif d'achat et des subventions peuvent être touchées pour le désamiantage, explique Stéphane Raizin, directeur du SyME 05. On table sur un amortissement des coûts sur 20 ans. Cela va permettre également de ne plus avoir de souci d'amianté par exemple lors des pro-

jets de reprise sur les exploitations et de renouveler ces toitures qui sont nombreuses dans nos territoires de montagnes. »

« Nous sommes opposés au photovoltaïque au sol sur les terres agricoles et nous avons souhaité trouver une alternative en utilisant les toits existants amiantés ou non. Autant mettre du photovoltaïque sur ces toitures. En travaillant à grande échelle, nous pouvons mettre en place une véritable économie circulaire avec des acteurs locaux et non pas des investisseurs extérieurs, complète Éric Lions, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes. Nous sommes là pour commencer le travail, si après, il fait des petits, c'est très bien ! »

Alimenter les véhicules électriques

L'électricité issue de ces toitures est destinée à produire une électricité verte locale pour alimenter le

réseau de bornes de recharge de véhicules électriques du SyME 05. Il n'y a pas de recherche de profit. Le projet a été soumis à la Région et l'a enthousiasmée car elle avait déjà un plan pour le développement du solaire mais aucune stratégie établie pour pallier la perte du cumul des aides. Un partenariat financier

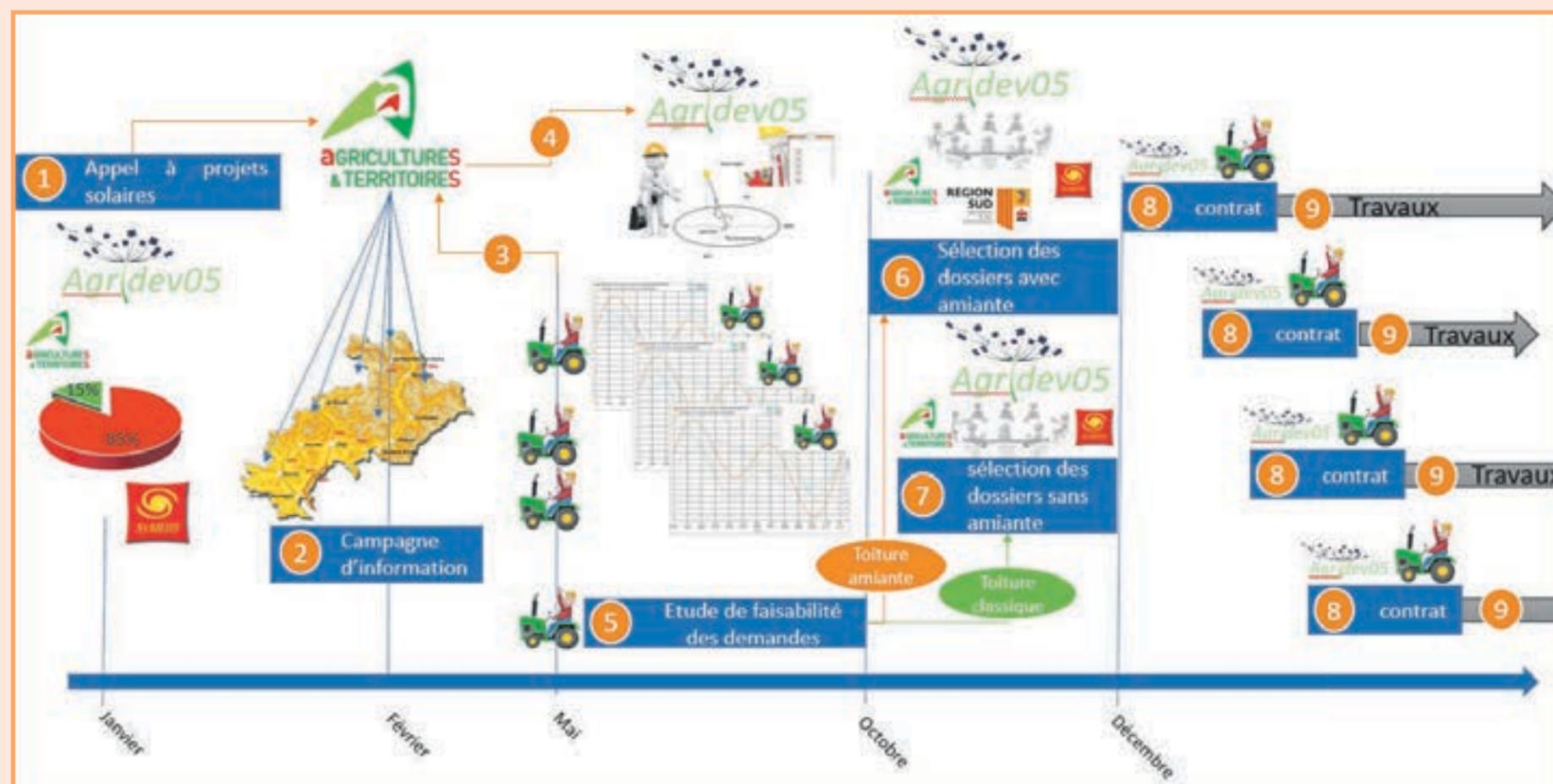
semble être sur la bonne voie et l'idée est de mettre également l'État dans la boucle puisque il est l'organisme de tutelle de la chambre d'agriculture et que l'amiante est une matière polluante. En effet, le but est également de permettre à une filière locale de désamiantage d'émerger en faisant appel à des

entreprises locales pour le stockage et l'évacuation de l'amiante. L'outil qui naîtra de cette association prendra la forme d'une Société d'économie mixte (SEM) dont le nom de travail est AgriDev05. Elle sera chargée de lancer tous les ans des Appels à manifestations d'intérêt (AMI)

auprès des agriculteurs pour construire des centrales de productions sur des bâtiments existants ou neufs ; assurer les études de faisabilité, rechercher les financements complémentaires en cas de désamiantage ; initier la professionnalisation d'une filière de démantèlement et de traitement

de l'amiante ; massifier annuellement les commandes de désamiantage pour réduire les coûts ; contractualiser avec les propriétaires sans « *rechercher de gains financiers outranciers* » ; et enfin être un acteur local de proximité qui assure l'exploitation et le dépannage des centrales. ■

Les neuf étapes du processus



- 1 AgriDev05* lance, chaque début d'année, auprès de la chambre d'agriculture un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de projets de production solaire avec un cahier des charges précisant les modalités de sélection.
- 2 De février à avril, la chambre d'agriculture réalise une information générale auprès des adhérents avec la mise à disposition de son guichet d'accueil et des réunions sur site le cas échéant. Elle aide les pétitionnaires à rédiger les dossiers.
- 3 Fin avril clôture de la période de recensement.
- 4 Transmission des dossiers de demandes à AgriDev05.
- 5 AgriDev05 réalise, sur la période de mai à septembre, toutes les études d'opportunité puis de faisabilité de toutes les demandes déposées. AgriDev05 recherchera des financements de la région Sud Paca dans le cadre de l'AMI « Foncier Dérivé ».

- 6 Dans le courant octobre, AgriDev05 organise une commission avec ses partenaires fondateurs et les services de la région Sud Paca pour déterminer au cas par cas le financement du désamiantage de la toiture au préalable de la construction de la centrale.
 - 7 Dans le courant octobre, AgriDev05 organise une commission avec ses partenaires fondateurs pour déterminer les lauréats formant la grappe de projets de l'année parmi les projets inscrits dans la liste.
 - 8 À partir de décembre de l'année, AgriDev05 prend contact avec chaque demandeur pour contractualiser l'accord et réaliser les travaux.
 - 9 Travaux.
- *Nom de travail

Julien Polo-Riva élève des brebis dans les Alpes-de-Haute-Provence et profite de pâturages gratuits dans les parcs photovoltaïques.

Un accord gagnant-gagnant

Éleveur de brebis basé à Mallefougasse Julien Polo-Riva pratique le pâturage en parcs photovoltaïques depuis de nombreuses années et même s'il a réduit son cheptel drastiquement, passant de 600 à 200 têtes, il continue à les faire paître à Peyruis dans un parc de 20 hectares à l'ombre des panneaux solaires. « Ce système permet aux opérateurs de bénéficier d'un débroussaillage gratuit sans faire appel à des machines et nous cela nous fait des pâturages gratuits qui nous facilitent grandement la vie car il n'y a pas de filets à tirer et la surveillance se limite à une visite par jour pour mettre de l'eau, c'est un gain de

temps énorme. Les brebis sont bien protégées que ce soit du soleil ou de la pluie. C'est un accord assez équilibré. En tant qu'éleveur herbassier c'est très intéressant car cela fait cinq mois par an de pâturage gratuit et clôturé. Par contre, il ne faut pas se leurrer cela ne supprime pas le problème de la prédation car si les loups arrivent quand même à rentrer c'est un massacre. D'ailleurs, c'est en grande partie pour cela que j'ai réduit mon troupeau. Je ne suis pas non plus dupe sur le fait que nous permettons aux opérateurs de se donner une bonne image. Il faut vraiment que ces projets ne soient pas faits sur des bonnes terres agricoles », souligne-t-il. ■



Julien Polo-Riva fait pâturer son troupeau dans des parcs photovoltaïques. Il est très satisfait de cet arrangement.

Depuis 2020, la chèvrerie de Valentin Silve est équipée de 850 m² de panneaux photovoltaïques qui produisent de 700 à 1 000 kWh.

Le Gaec des Hauts-Sommets produit une électricité montagnarde

À Saint-Antoine, le plus haut hameau de la commune de Seyne-les-Alpes perché à 1 500 mètres d'altitude, le Gaec des Hauts-Sommets produit de l'électricité photovoltaïque sur un versant sud très ensoleillé. Posés sur une chèvrerie, 850 m² de panneaux produisent dans le palier 700 à 1 000 Kw/h, production qui n'est pas autoconsommée mais revendue en totalité à EDF au tarif de 11 centimes le kWh.

Ce qui a séduit Valentin Silve, très connu pour son élevage bovin en race Blonde d'Aquitaine qui s'est plusieurs fois distingué au Salon de l'agriculture à Paris, c'est la simplicité : « *tu signes avec une entreprise et elle s'occupe de tout, des études et des travaux, il te reste juste les formalités d'emprunt qui m'ont pris environ deux mois* ». Parmi les inconvénients, la lenteur de l'opération qui a pris deux ans de la signature à la production du premier kW : « *chaque domaine est sous-traité à des opérateurs différents qui ne communiquent pas beaucoup entre eux, ce qui provoque des retards* ».

Un projet rentable

Construite en 2016 avec une toiture traditionnelle, la chèvrerie n'a été équipée de sa toiture photovoltaïque qu'en 2020. « *J'aurais dû le faire tout de suite, d'autant que c'était plus rentable à l'époque, mais ça faisait beaucoup de choses à penser en même temps* », regrette Valentin. Et puis, on entendait dire



La production électrique des panneaux photovoltaïques du Gaec des Hauts-Sommets est entièrement revendue à EDF. Les propriétaires sont très satisfaits de ces aménagements.

plein de choses, que les animaux devenaient fous sous ces panneaux, maintenant on a le recul nécessaire ».

Au niveau technique, le Gaec des Hauts-Sommets a été avantagé par la présence du transformateur électrique à 20 mètres du bâtiment, ce qui a limité les frais de raccordement qui peuvent parfois coûter très cher, d'autant que le

prix de rachat du kWh a bien diminué depuis quelques années. Sur le plan de la rentabilité Valentin, qui n'a pas encore le recul d'une année complète puisqu'il ne produit que depuis avril 2021, est toutefois confiant : « *j'ai emprunté sur huit ans pendant lesquels je devrais faire au moins quine et jusqu'à 2 000 € de bénéfice par an. À partir de la 9^e année l'installation*

devrait rapporter autour de 15 000 € par an si le prix de la revente reste à 11 centimes. On imagine ce que gagnent ceux qui avaient signé à 60 centimes même si, à l'époque, le montage était beaucoup plus compliqué : il fallait couper la parcelle en deux hauteurs pour séparer le bâtiment des panneaux et constituer une société car ce gros chiffre ne pouvait être inté-

gré dans les revenus agricoles. D'autant que c'est de l'argent facilement gagné car il n'y a rien à faire : le contrat de maintenance (50 € par mois, Ndlr) est intégré dans les coûts, de même que la carte Sim qui envoie les informations. Je n'ai pas encore assez de recul mais je pense que, si c'était à refaire, je le referais sûrement », conclut-il. ■

Gilbert Mathieu

Le Gaec Silve à Saint-Pons-de-Seyne va bénéficier de la construction d'un bâtiment gratuit de 800 m² dont il récupèrera la propriété dans 25 ans.

Une opportunité à saisir

Toujours sur les hauteurs de Seyne-les-Alpes, au hameau de Saint-Pons, le Gaec Silve a opté pour une solution « clés en mains » qui n'est pas moins intéressante car il n'a pas eu grand-chose à faire : « *l'entreprise construit un bâtiment de stockage sur un terrain que nous mettons à sa disposition et dont nous assurons uniquement le terrassement. Elle s'occupe de toute la partie administrative, notaire et permis de construire compris, du chantier de construction, de la maintenance et c'est elle qui exploitera la toiture photovoltaïque, la production et la vente de l'électricité* » explique Emmanuel Silve qui conduit, avec ses fils Mickaël et Florian, deux troupeaux bovins, un viande et un lait, d'environ 250 bêtes en totalité.

En contrepartie le promoteur met le hangar gratuitement à disposition du Gaec qui en récupèrera la

propriété au bout de 25 ans. Si le projet n'a pas souffert de problèmes particuliers, tant sur le plan administratif que technique, la genèse a également été très longue et il aura pris deux ans si, comme prévu, le bâtiment sort de terre dans quelques semaines. « *Pour le raccordement, à la charge de l'entreprise également, nous avons eu la chance que la ligne passe tout près du terrain* », ajoute Emmanuel qui voit dans cette opération l'opportunité de disposer d'un bâtiment de 800 m² au sol sans avoir besoin d'investir. La toiture sera en grande partie déployée du côté sud avec juste une casquette de quatre mètres au nord. « *Le seul aspect technique que nous avons négocié est un bardage bois pour s'harmoniser avec nos autres bâtiments voisins* », conclut-il. ■



G.M. Le nouveau hangar sera installé au premier plan, au-dessus des bâtiments déjà existants à droite.

Un tracteur bien réglé est également un tracteur qui consomme et pollue moins. C'est pourquoi, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes et les fédérations Cuma organisent des journées spéciales.

Des moteurs au banc d'essai **pour économiser**

Comme chaque année, la FDCuma et la chambre d'agriculture du 05 ont organisé en octobre une action « Banc d'essai moteur » au bénéfice des agriculteurs du département avec une participation financière du département des Hautes-Alpes dans le cadre du Plan climat énergie.

La FDCuma des Alpes-de-Haute-Provence a, quant à elle, répondu à une demande des agriculteurs de Seyne-les-Alpes et a organisé une journée sur ce secteur.

Le banc d'essai moteur c'est connaître son tracteur pour adopter une conduite économique !

Cette action est ouverte à l'ensemble des agriculteurs, en Cuma ou non. L'opérateur vient du département de l'Ain avec un banc d'essai moteur du réseau Cuma. Il s'agit d'un gros frein Telma sur lequel des capteurs vont mesurer le couple à la prise de force du tracteur.

À partir du couple la puissance du moteur pourra être calculée. Ce qui le différencie des bancs d'essai moteur des concessionnaires c'est qu'il mesure la consommation.

Dès la fin du test l'opérateur remet à l'agriculteur les résultats sur lesquels apparaissent la courbe de couple, la courbe de puissance, la consommation en litre/heure et la consommation spécifiques (points de mesure effectués tous les

100 tr/min). Après analyse l'agriculteur reçoit des conseils afin d'optimiser son utilisation en fonction des travaux à réaliser. Des conseils d'utilisations à des régimes dits « économiques » vont lui être proposés en fonction des travaux (transport, travaux légers, travaux lourds, etc.).

Trois diagnostics pour bien faire

Le banc d'essais détecte d'éventuels défauts : combustion (usure des injecteurs), régime de coupure du régulateur, état mécanique des pompes à injection, régulation électronique. Les réparations devront être réalisées par un diéséliste ou par le concessionnaire de la marque concernées.

Une fois que l'utilisateur a pris connaissance des données de son moteur, il ne lui reste plus qu'à adapter sa conduite. Les gains peuvent aller de 1 à 2,5 l/h. Le calcul est rapide : avec un gain de un litre de carburant à l'heure, un tracteur qui réalise 500 heures par an, cela représente 500 litres d'économie, soit environ 500 € !

Pour bien faire, il faudrait diagnostiquer son tracteur trois fois dans sa vie. « Il faut venir après les 500 premières heures pour vérifier si le tracteur a été bien rodé et si les réglages d'usine ont été fait correctement, explique le spécialiste. Ensuite,



Les élèves du lycée agricole de Gap ont bénéficié des explications de leur professeur de machinisme, Jean-Christophe Beaup, sur les courbes et la conduite économique à l'occasion de cette journée.

l'idéal est de revenir aux environs de 4 000 heures d'utilisation : cela permet de voir s'il n'y a pas des problèmes mécaniques. Et enfin, on préconise un contrôle en fin de vie pour voir s'il y a besoin de renouveler le tracteur ou pas ». Ce qui n'est effectivement pas une nécessité absolue. « J'ai pu voir des tracteurs qui avaient 11 000 heures et qui étaient comme neufs. Ce dernier contrôle peut donc permettre de rassurer les gens et, si c'est possible, de faire vieillir les tracteurs plutôt que de se précipiter pour racheter du neuf », poursuit-il.

Si chaque exploitant suit ces conseils et adopte une conduite écono-

mique, cette action peut faire économiser jusqu'à 34 537 litres de gasoil non routier par an et ainsi éviter environ 170 tonnes de CO₂.

L'action et reconduite en 2022 et les inscriptions sont ouvertes. Le coût d'un passage est de 130 € HT, avec une prise en charge sur les Hautes-Alpes de 30 € par tracteur par le département et dans les Alpes-de-Haute-Provence de 30 € par le Crédit agricole Provence-Côtes d'Azur. ■

Éric Meynadier, CA 05

Contacts : Éric Meynadier
au 06 87 41 47 63 ou 04 92 52 53 26
ou FDCuma 04 au 06 42 45 11 18.

Les résultats de l'action 2021

- 40 tracteurs contrôlés.
- Âge moyen : 12 ans, de 1 an à 40 ans.
- Utilisation annuelle moyenne : 482 h, de 203 h à 967 h.
- Puissance moyenne utilisée : 124 cv, de 75 cv à 215 cv.
- 29 % des tracteurs contrôlés ont une puissance inférieure à 100 cv.
- 45 % des tracteurs contrôlés ont une puissance comprise entre 100 cv et 150 cv.
- 26 % des tracteurs ont une puissance supérieure à 150 cv.

► Puissance maximale

- 23 % des tracteurs ne développent pas la puissance annoncée par le constructeur (- de 10 %).

- 31 % des tracteurs développent la puissance annoncée par le constructeur.

- 46 % des tracteurs développent plus de 10 % de la puissance annoncée par le constructeur.

► Rendement moteur

- 60 % des tracteurs ont un bon rendement moteur (la consommation spécifique correspond à la CS de référence).

- 40 % des tracteurs ont un rendement moteur dégradé et ne valorisent donc pas bien leur carburant.

- Gain moyen en consommation en pleine charge 4,85 l/h. En considérant qu'un tracteur est utilisée au mieux à 50 % de charge en moyenne sur l'année, il est donc possible d'économiser 2,42 l/h.

Besoin d'un nouveau bâtiment agricole ?
Générale du Solaire s'occupe de tout !

GÉNÉRALE
DU SOLAIRE



Participation au financement
de votre projet



Solutions clés en mains
adaptées à chaque filière



Partenaire expert :
un partenaire tout au long du projet

Hangars agricoles, manèges équestres, serres, toitures de cave viticole, agrivoltaïsme ...

Contactez Michel au 06 33 52 65 41 ou contact@gdsolaire.com,
avec le code **FEV22** une offre vous est réservée
avant le 18/03/2022 !



Générale du Solaire est partenaire de l'AMRF

L'agrivoltaïsme dynamique fait ses preuves à La Pugère (13)

Sun'Agri a publié en septembre 2021 les derniers résultats de son expérimentation en partenariat avec l'INRAE dans les Bouches-du Rhône à La Pugère. Son procédé permet de moduler l'ombrage apporté à la culture par des panneaux photovoltaïques mobiles montés sur trackers en fonction des besoins physiologiques des plantes, le tout piloté par des algorithmes privilégiant la production agricole avant la production photovoltaïque. Les résultats ont déjà mis en évidence que l'agrivoltaïsme dynamique permet de réduire l'impact d'un excès de rayonnement solaire et de fortes chaleurs sur le pommier. Ils révèlent que « grâce à la protection agrivoltaïque, les pertes peuvent être fortement diminuées voire totalement évitées ».

Comme en 2019, l'INRAE a rapporté sur le dispositif expérimental Sun'Agri de La Pugère, une réduction des températures foliaires journalières maximales (jusqu'à -4°C en 2019, -3°C en 2020) sous les persiennes agrivoltaïques. Les mesures ont été effectuées par les capteurs infrarouges dirigés vers la canopée. Une protection des plantes face aux phénomènes de gel printaniers tardifs a également été mise en évidence. Les panneaux du dispositif agrivoltaïque s'orientent horizontalement, parallèles au sol, couvrent près de 40 % de la surface projetée au sol lorsque les températures deviennent trop faibles. La chaleur du sol emmagasinée la journée peut ainsi mieux être conservée la nuit jusqu'à l'aube. Ces quelques degrés supplémentaires sous le dispositif par rapport à la zone témoin sont particulièrement bénéfiques lorsque la température approche 0°C, afin d'éviter le gel, et protéger notamment les organes les plus sensibles de l'arbre comme les bourgeons et les fleurs.

Par ailleurs, ils constatent que les fruitiers ont vu également une réduction de leur perte en eau par évaporation du sol et par transpiration des feuilles. Le statut hydrique est resté plus élevé que celui du témoin sur toute la durée de la période estivale irriguée pour des quantités d'eau apportée inférieures sous persiennes. Il a ainsi été mesuré une économie d'eau sous persiennes avec des apports en irrigation jusqu'à 30 % (2019) inférieurs par rapport à la zone témoin. Concernant la qualité de production en 2019, fermeté, couleur, teneur en sucre et en amidon, calibre, poids répondent aux indicateurs de commercialisation. Les expérimentations de 2020 ont permis de mettre en évidence un effet de l'ombrage sur le retour à fleur et la chute physiologique sur fleurs/jeunes fruits. L'hypothèse est donc qu'un ombrage à certaine période clé de l'induction florale et du développement précoce du fruit pourrait permettre potentiellement de s'émanciper des interventions d'éclaircissage très chronophages et/ou consommatrices de produits chimiques. ■



Les persiennes photovoltaïques ont livré leurs premiers résultats dans les Bouches-du-Rhône.

Une convention dans les Hautes-Alpes

La chambre d'agriculture des Hautes-Alpes a signé une convention avec la société Enoe et la SARL Notre Dame pour effectuer le suivi agronomique et la mise en place d'un dispositif de contrôle de la conduite de l'activité d'arboriculture sous un outil de production agrivoltaïque conçu par Enoe. Ce suivi sera institué pour dix ans à compter de la plantation du verger (voir tableau). Le contrôle de l'activité sera en place durant toute la vie du projet agrivoltaïque, soit 30 ans. Chaque année, un comité de pilotage constitué de la société Enoe, la SARL Notre-Dame, la chambre d'agriculture, l'organisme de conseil de l'exploitant agricole, la DDT 05 se réunira afin de faire le point sur les réussites et les améliorations à apporter. Ils pourront également échanger sur les données du suivi agronomique. ■

Catégorie de suivi	Élément mesuré
Suivi croissance et physiologie	Diamètre des troncs et longueur de l'axe Analyses minérales fruits - rameaux
Formation du rendement	Taux de floraison Taux de nouaison Taux de fructification
Observations maladies et ravageurs	Observations tavelure Observations oidium (3 par an) Observations pucerons + auxiliaires (4 par an) Observations carpocapse
Analyse de la production	Défauts d'épiderme à la récolte Qualité du fruit à la récolte Rendement et calibre (par le producteur)
Analyse de données	Analyses des données collectées par les capteurs (humidité, température, rayonnement photosynthétique...) Synthèse et mise en forme des travaux (1 jour)

À Upaix, la famille Lavenne a bénéficié de l'installation de serres photovoltaïques gratuitement et depuis cherche les meilleures plantations à effectuer dessous.

Un beau terrain d'expérimentations



Tristan, Éric et Brigitte Lavenne de l'EARL Trait nature (de gauche à droite, en haut) dispose de 15 000 m² de serres photovoltaïques sous lesquelles ils font du maraîchage et de l'arboriculture.

S'ils élèvent des chevaux de trait celui qui, professionnellement, tracte la famille Lavenne c'est Tristan le fils âgé de 20 ans de Brigitte et Éric. Passionné d'agriculture, il a entraîné sa famille dans une grande aventure, avec succès pour le moment, et, sa petite sœur de 13 ans est déjà prête à lui emboîter le pas. Il y a trois ans ils ont démarché une entreprise qui exploite des serres photovoltaïques pour en implanter sur leurs terres afin de diversifier leur activité d'arboriculture et d'élevage équin. Ils disposent aujourd'hui d'un outil de travail moderne qu'ils peinent encore un peu à apprivoiser mais qui leur permet de tester de nouvelles choses. « Je voulais me lancer dans le maraîchage et la production de plants en plus des arbres, explique Tristan, et compte tenu de l'investissement qui s'élève à plus d'un million d'euros jamais nous n'aurions pu le faire par nous-mêmes, ça aurait été impossible de l'amortir. »

Cependant, avant l'implantation des serres, ils avaient posé quelques conditions dont l'une non-négociable imposée par Brigitte : que les panneaux solaires soient fabriqués en France ! C'est pourquoi ils se sont rendus à Agen pour visiter l'usine de fabrication pour être surs de ce qu'ils allaient avoir au-dessus de la tête. Aujourd'hui, ils disposent d'une serre de 6 000 m² pour le maraîchage et d'une autre de 9 000 m² avec des arbres fruitiers : cerisiers, pruniers, abricotiers, kiwis. Dans la première, ils ont même mis une seconde serre chauffée avec des agrumes pour voir quelles variétés s'adapteraient le mieux. Pour le moment, ils sont toujours en phase d'expérimentation et n'ont pas trouvé les cultures les plus adéquates. Leurs fruitiers qui auraient dû commencer à produire cette année ont quand même gelé au printemps, comme ceux en plein champ.

« Contrairement à ce que nous pensions au début les serres n'empêchent pas le gel en gros il y a une différence de +3°C par rapport à l'extérieur », révèle Éric. Ils vont donc investir dans un système antigel pour éviter que cela se reproduise. Cette année dans la serre de maraîchage, Tristan a planté des plants de fraises après avoir tenté sans grand succès l'an dernier les tomates qui étaient de bonne qualité mais avec des rendements faibles. Le principal écueil de cette installation qui est recouverte à 50 % de panneaux solaires est l'ombre qui ne permet pas une photosynthèse idéale. Ils continuent donc à expérimenter pour voir ce qui marche le mieux. Si elles ont été construites gratuitement les serres qui produisent 1,3 MWh ne leur rapportent rien à part une petite redevance réglementaire de 50 € par an. L'entretien et la maintenance sont assurés par l'exploitant, qui en est propriétaire pour 30 ans. ■

Agrivoltaïsme : un premier label pour les projets sur cultures

Afnor Certification, filiale de l'Afnor (Association française de normalisation) vient de mettre en ligne le référentiel du premier label sur l'agrivoltaïsme. Il est destiné aux projets photovoltaïques sur des cultures agricoles, a-t-on appris auprès d'elle le 5 janvier. Pour décrocher ce label, les agriculteurs et développeurs photovoltaïques « doivent pouvoir attester qu'ils visent à procurer en priorité un service agricole à l'exploitation tout en évitant l'artificialisation des sols », résume l'Afnor.

Ce label est dit de « classe A », c'est-à-dire qu'il est qualifié positif « dès lors qu'il améliore durablement la performance agricole de la parcelle et de l'exploitation ». Par exemple, les projets doivent procurer un service à l'exploitation agricole, comme la protection face aux aléas climatiques par les panneaux photovoltaïques, et le démontrer. Ainsi, tout projet labellisé doit être accompagné d'une zone témoin, qui a pour but de d'accumuler un retour d'expérience, et d'apporter des preuves des bénéfices apportés par la structure agrivoltaïque. Si des dégâts (brûlures, gel, grêle) ont été constatés en zone témoin, ils doivent être moindres sous la structure agrivoltaïque.

Autre critère : l'occupation du sol induite par l'installation d'une structure agrivoltaïque doit être limitée à 10 % de la surface sous structure agrivoltaïque. De même, la densité de plantation du projet agrivoltaïque doit être égale à la densité de plantation de référence de la culture. En l'occurrence, le label d'agrivoltaïsme sur cultures est la propriété d'Afnor Certification, précise l'Afnor.

D'autres labels d'agrivoltaïsme « doivent suivre, notamment en matière d'élevage », indique par ailleurs l'association France Agrivoltaïsme (monde agricole, institutionnels, chercheurs, développeurs et technologues), qui a contribué à l'élaboration de ce premier référentiel. ■

Agrapresse

Éliane Barreille, la nouvelle présidente du département des Alpes-de-Haute-Provence souhaite faire revenir certains sujets sur le devant de la scène.

Le Département veut réintégrer la sphère agricole

L'ancienne maire de Malijai le confesse : à l'origine l'agriculture n'était pas son sujet de prédilection. Elle était totalement novice sur ces questions qu'elle a appris à aimer au cours de son mandat régional. En charge notamment de l'élevage et du pastoralisme, elle a pris ces problématiques à bras le corps durant sa vice-présidence et il était naturel, pour elle, de poursuivre dans cette voie quand elle a pris la tête du Département. Depuis sa prise de fonction, elle ne cesse de clamer que le Département est de retour dans tous les domaines y compris l'agriculture. D'ailleurs, elle confie, avec malice, que ce n'est certainement pas un hasard si sa majorité compte cinq agriculteurs.

L'Espace Alpin : Lorsque vous étiez élue à la Région vous aviez une délégation à forte connotation agricole était-ce à votre demande ?

Éliane Barreille : Pas du tout (rires). Je pense qu'on me l'a confiée parce que j'étais un peu la rurale de l'étape. Je me suis d'ailleurs demandé par quel bout j'allais prendre ces sujets. Mais, j'ai eu la chance d'avoir de très bons



Depuis son arrivée à la tête du Département Éliane Barreille a mis un point d'honneur à s'approprier tous les sujets y compris ceux qui, selon elle, avaient été laissés de côté par ses prédécesseurs dont l'agriculture.

“ Il faut préserver l'agriculture au titre de l'environnement et non l'inverse. ”

formateurs en la personne d'éleveurs qui sont, depuis, devenus des amis. J'ai vraiment appris à apprécier ces thématiques, j'ai rencontré des gens authentiques qui aimaient et étaient fiers de leur métier. J'ai eu l'opportunité de travailler sur des sujets variés : la Pac, les parcs régionaux, les contrats rivières, la prédation, les problématiques environnementales, l'hydraulique, etc. L'agriculture est un monde encore un peu à part qu'il faut préserver.

Pourquoi avoir choisi de briguer un mandat départemental et de ne pas vous représenter à la Région ?

É.B. : J'ai pris la décision de me lancer un peu au dernier moment. Je me suis dit que j'avais peut-être quelque chose de nouveau à apporter. Mon mandat régional m'avait permis de naviguer dans tous les départements et de voir ce qui marchait et ne marchait pas ailleurs. Et, notamment sur les questions agricoles, quand on travaille dans des départements très branchés agriculture comme le

Vaucluse et les Hautes-Alpes on se demande pourquoi chez nous, ce n'est pas pareil.

Vous avez tout de suite affirmé votre volonté de réinvestir un certain nombre de dossiers que vos prédécesseurs avaient laissé de côté, dont l'agriculture, quelle était la situation et comment comptez-vous y remédier ?

É.B. : Sous le prétexte de la loi NOTRe le secteur avait été un peu abandonné par le Département qui, en grande partie, se contentait de subventionner le laboratoire vétérinaire. Nous avons une convention avec la Région que nous allons rapidement revoir pour se laisser des marges de manœuvre. En tant que vice-présidente j'avais participé à la signature de ces conventions et nous avions laissé volontairement la porte ouverte pour que les départements puissent agir au niveau de l'agriculture. Il suffit de voir ce que font les Hautes-Alpes. Depuis notre arrivée nous travaillons en étroite collaboration avec la chambre d'agriculture. Jean-Michel Tron, mon vice-président à l'agriculture a pour mission de mettre en place avec elle les objectifs majeurs qu'elle souhaite mettre en avant et que nous pourrions financer pour bâtir une véritable stratégie en faveur de l'agriculture. Nous ne savons pas encore jusqu'à quel niveau nous allons aller mais il est très clair que nous allons renforcer notre action sur le secteur agricole et que nous savons qu'il faut y consacrer plus d'argent.

Nous allons également nous rapprocher du Cerpam sur les problématiques d'élevage et de pastoralisme car le Département a été trop longtemps absent.

Quels sont les grands sujets sur lesquels le Département va se pencher dans les prochains mois ?

É.B. : Nous voulons valoriser les circuits courts et aller au-delà de ce qui se fait déjà dans les collèges, il faut que nous soyons plus incitatifs et, là encore, nous travaillons avec la chambre d'agriculture sur le sujet. Nous avons des filières ovines et bovines qui ont réussi à s'imposer à l'échelle régionale en approvisionnant 18 lycées en plus des collèges et nous devons être présents à leurs côtés. Autre grande problématique sur laquelle le Département doit intervenir : l'hydraulique. Avec le changement climatique nous devons nous saisir de ces questions et ne pas rester en dehors de ces sujets. Nous serons là sur les gros projets structurants comme sur le plateau de Valensole en complément de la Société du canal de Provence ou des ASA sur d'autres projets. Mais nous ne pourrions pas aller partout. Nous devons également nous intéresser davantage aux pratiques environnementales, l'agriculture ne doit pas être vue uniquement sous l'aspect nourricier. Il faut préserver l'agriculture au titre de l'environnement et non l'inverse. Il y a un secteur en lien avec l'agriculture qui, à mon sens, a totalement été oublié : c'est la forêt, avec

deux entrées : le sylvopastoralisme et toute la problématique du bois. Cette filière doit se développer et je vais bientôt recevoir les communes forestières. C'est un enjeu important avec une activité économique intense. Les difficultés de l'usine de Tarascon ont fait toucher

“ À chaque fois que j'allais au Salon de l'agriculture et que je voyais tous les départements de la Région sauf nous, j'avais un petit pincement au cœur. ”

du doigt l'importance de cette filière dans les deux départements alpins. On a beaucoup de forestiers et d'emplois qui en dépendent. Nous devons travailler sur une filière de bois de construction, on n'exploite pas nos forêts au mieux.

L'une de vos premières annonces concernant l'agriculture lors de votre prise de fonction a été la présence des Alpes-de-Haute-Provence au Salon international de l'agriculture (SIA) de Paris, pourquoi ?

É.B. : Nous étions le seul département de la région à ne pas y être. À chaque fois que j'y allais dans le cadre de mon mandat régional j'avais un petit pincement au cœur car c'est une vitrine exceptionnelle et nous avons tous les atouts pour y briller au même titre que les autres. Il m'a donc paru normal et

évident que ce soit l'une de nos premières actions en faveur de nos agriculteurs. Nous espérons vraiment qu'il va pouvoir se tenir et nous travaillons en ce sens dans l'attente de la décision finale qui devrait intervenir dans les jours à venir.

Qu'est-il prévu lors de cette semaine ?

É.B. : Nous aurons un stand de 75 m² au sein du pavillon de la région Sud Paca. Il y aura des animations organisées par les agriculteurs eux-mêmes et nous espérons qu'il pourra y avoir des dégustations sinon cela risque de perdre un peu de son attrait. Toutes les filières seront représentées, cependant, nous avons choisi de mettre l'accent sur la lavande qui revêt à la fois des enjeux politiques et économiques importants pour notre territoire. Nous préparons ce salon avec la chambre d'agriculture, l'Agence de développement mais aussi le Crieppam et les agriculteurs. Il ne faut pas oublier que le SIA ne draine pas que des adeptes de l'agriculture mais également des touristes potentiels. ■

Alexandra Gelber

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour accompagner, sécuriser les groupements d'employeurs existants et en développer de nouveaux

Cet AMI s'inscrit dans le cadre du Plan d'actions du gouvernement pour réduire le recours aux contrats courts et améliorer la qualité des emplois. Cette stratégie s'appuie, d'une part, sur la réforme de l'assurance-chômage (notamment sur le dispositif de « bonus-malus ») et la modification de la formule de calcul du Salaire journalier de référence (SJR). Elle repose, d'autre part, sur le développement des alternatives aux contrats courts, parmi lesquelles figurent les Groupements d'employeurs (GE).

Fondés sur les principes de mutualisation des emplois et des compétences par l'ajout de temps incomplets pour les transformer en CDI, les Groupements d'employeurs peuvent répondre de manière précise aux besoins des entreprises, des salariés et des territoires. La constitution de Groupements d'employeurs représente de ce point de vue un puissant

levier pour agir sur les tensions de recrutement.

En effet, le recoupement des données relatives aux difficultés de recrutement observées dans certains secteurs (hôtellerie, cafés, restauration, etc.) et au développement de contrats de très courte durée dans ces mêmes secteurs au cours des quinze dernières années, laisse penser qu'une amélioration des conditions d'emploi offertes permettra de remédier aux tensions observées sur le marché du travail. Le recours aux Groupements d'employeurs favorise l'accès à l'emploi pérenne des personnes éloignées du marché du travail.

60 000 € maximum

C'est également un levier de diversification des parcours professionnels en ouvrant la possibilité aux salariés d'intégrer des entreprises adhérentes aux GE qui peuvent exercer des activités de nature très différente.



L'enjeu de cet AMI est, dans ce contexte, d'inciter les acteurs économiques à constituer et développer des groupements qui puissent, à travers leur fonctionnement, tout à la fois améliorer la qualité de l'emploi, contribuer à remédier aux tensions de recrutement et permettre de favoriser l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés. L'aide de l'État est d'un montant maximum de 60 000 € en fonction des éléments présentés - nature du projet, montant des dépenses éligibles. Un contrôle de premier niveau des dépenses éligibles sera effectué à réception des probants, fournis par l'entreprise demandeuse, justifiant ces montants, tel que des bulletins de salaires pour les contrats de travail, d'achat de matériel et/ou logiciel nécessaire à la mission. Cette prestation devra être réalisée dans les six mois. ■

Pour plus d'informations : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/ami-amige>

Échanges Paysans Hautes-Alpes se transforme en Société coopérative d'intérêt collectif

Début décembre des membres de l'association Échanges Paysans Hautes-Alpes et les futurs sociétaires se sont réunis par visioconférence pour faire évoluer l'association en Société coopérative d'intérêt collectif.

Œuvrant depuis 2012 à la mise en place d'un circuit court alimentaire entre producteurs locaux et professionnels de la restauration, cette transition statutaire permettait de valider le fonctionnement et la pérennité d'un outil commercial et logistique gouverné par des producteurs, des clients, les sala-

riés et des citoyens. Tous mobilisés pour une agriculture durable et une alimentation saine et relocalisée.

44 sociétaires et sept salariés

Au fil des huit premières années, le travail collectif a permis de rassembler dans la démarche une grande diversité d'acteurs et de produits : des arboriculteurs, des maraîchers, des producteurs fermiers de yaourts ou fromages et des fromagers, des éleveurs et des bouchers, des paysans boulangers et



des producteurs de lentilles, petit épeautre. Avec ce beau panier, local et bio, ils livrent de nombreuses cantines du département et de la région mais aussi des gîtes, hôtels, refuges des Écrins et du Queyras, etc.

Aujourd'hui, ce sont donc 44 sociétaires qui administrent collectivement la SCIC Échanges Paysans Hautes-Alpes. Elle est présidée par Lionel Piffaretti, associé du Gaec le Gapençais (production laitière et glaces fermières à Gap) et dirigée par Arnaud Chary autour d'une équipe de sept salariés.

Fort de cette nouvelle envergure, le collectif va continuer de rapprocher les producteurs et les acteurs de la restauration dans une visée équitable. Et de renforcer les liens au travers des produits, entre les vallées des Hautes-Alpes et entre les Alpes du sud et les métropoles ou villes régionales. ■

Renseignements : contact@echanges-paysans.fr ou 09 72 44 76 99. Site Internet : www.echanges-paysans.fr



Depuis 2012, l'association, devenue une SCIC fin 2021, se mobilise pour une agriculture durable et une alimentation locale.

FORMATION

Apprendre à soigner son troupeau grâce à l'homéopathie vétérinaire avec le vétérinaire homéopathe Paul Polis.

Cette formation destinée à tous les éleveurs de la région se tiendra à l'antenne d'Oraison de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence le 25 février et le 10 mars de 9 h à 17 h.

Si vous vous êtes toujours demandé comment fonctionne cette médecine ? Si vous avez envie d'essayer sur votre troupeau ? Cette formation s'adresse à vous.

Pour plus d'infos ou pour s'inscrire contactez Marie Bressand au 06 87 51 12 26 ou mbressand@ahp.chambagri.fr
Tarifs : 28 €/jour pour les cotisants Vivea ou 175 €/jour pour les autres.

MERCURIALES

MARCHÉS DES GRANDES CULTURES

France (disponible ou rapproché) en euros/tonne	11 janvier	18 janvier
Blé 76/220/11 Rendu Rouen	272	265,50
Blé Meunier Départ E-et-L	267	260
Blé dur rendu Port La Nouvelle	470	475
Orge de Mouture Rendu Rouen	251	249
Orge de Mouture Départ Eure-et-Loire	239	238
Mais FOB Rhin	254,50	251
Mais Rendu La Pallice	243	238
Colza Rendu Rouen	764	710
Colza FOB Moselle	798	704
Tournesol oléique Rendu Saint-Nazaire	620	625
Pois fourrager départ Marne	330	330

MARCHÉS DU BÉTAIL

Agneaux		Porcs et porcelets	
Semaine 2 - 2022		Semaine 2 - 2022	
Agneaux		Porcs	
Commission Avignon		Cotation Sud-Est	1,55 €
Prix entrée abattoir HT		Cotation nationale	1,42 €
exprimé en euro/kg carcasse		Référence Cadran	1,247 €
Poids 16-19 kg		Moyenne	1,49 €
Qual. R3 :	8,01 €	Porcs de pays	
		Vente en vif :	
Génisses viande		Porcs gras	1,16 €
FAM - Zone Grand Sud		Porcs extra	1,27 €
Prix entrée abattoir HT		Carcasses : classe II	1,49 €
exprimé en euro/kg carcasse		Porcelets : achat	
Poids 350 kg		Porcelet Bretagne (GP)	1,09 €
Qual. U :	5,00 €	Porcelet indexé (FNCBV)	1,93 €

AGNEAUX - Moy hebdo.							
Du 10 au 16 janvier 2022							
(euros/kg carcasse)	U	R	O	(euros/kg carcasse)	U	R	O
13-16 kg CIRÉ (2)				19-22 kg CIRÉ (2)			
Zone Nord	-	7,90	-	Zone Nord	8,61	8,14	-
Zone Sud	-	-	-	Zone Sud	-	-	-
Moyenne des 2 zones	-	7,97	7,33	Moyenne des 2 zones	8,61	8,11	-
13-16 kg COUVERT (3)				19-22 kg COUVERT (3)			
Zone Nord	-	7,86	7,62	Zone Nord	8,27	8,04	7,75
Zone Sud	-	8,11	7,64	Zone Sud	8,14	7,70	7,27
Moyenne des 2 zones	-	8,07	7,64	Moyenne des 2 zones	8,25	7,82	7,59
13-16 kg GRAS (4)				19-22 kg GRAS (4)			
Zone Nord	-	-	-	Zone Nord	-	-	-
Zone Sud	-	-	-	Zone Sud	-	-	-
Moyenne des 2 zones	-	-	-	Moyenne des 2 zones	-	-	-
16-19 kg CIRÉ (2)				plus de 22 kg CIRÉ (2)			
Zone Nord	8,69	8,20	-	Zone Nord	-	-	-
Zone Sud	-	7,99	-	Zone Sud	-	-	-
Moyenne des 2 zones	8,69	8,15	7,33	Moyenne des 2 zones	-	-	-
16-19 kg COUVERT (3)				plus de 22 kg COUVERT (3)			
Zone Nord	8,33	8,02	7,69	Zone Nord	7,31	7,27	7,14
Zone Sud	-	8,01	7,37	Zone Sud	-	7,09	-
Moyenne des 2 zones	8,34	8,01	7,50	Moyenne des 2 zones	7,29	7,22	7,11
16-19 kg GRAS (4)				plus de 22 kg GRAS (4)			
Zone Nord	-	-	-	Zone Nord	-	-	-
Zone Sud	-	-	-	Zone Sud	-	-	-
Moyenne des 2 zones	-	-	-	Moyenne des 2 zones	-	-	-

Prix Moyen Pondéré: 7,80 (-0,14) Moyenne Métropole Rungis: 8,53 (-0,23)

GROS BOVINS ENTREE ABATTOIR - Moy hebdo.														
En euros/kg net														
Du 10 au 16 janvier 2022														
Race	Jeune bovin				Taureau		Bœuf		Génisse		Vache			
	VML	VH BAP	BAP	Mixte	VML	Viande	Mixte	Lait	VML	Viande	VH BAP	BAP	Charolais	Limousine
Age	8/24	12/24	12/24	12/24	12/24						-10 ans	-10 ans	-10 ans	-10 ans
Poids						> 350 kg	> 350 kg							
E	4,81	4,83	4,80						6,38	6,38	6,26	6,11	6,43	
U+	4,63	4,65	4,77		3,56	-	-	-	4,87	5,30	4,88	5,07	5,94	5,23
U	4,63	4,62	4,75		3,56	-	-	-	4,87	5,01	4,88	4,87	5,50	4,61
U-	4,63	4,59	4,70		3,56	4,47			4,87	4,78	4,88	4,61	5,19	4,47
R+	4,42	4,56			3,52	4,31			4,46	4,56	4,40	4,47	4,86	4,42
R	4,42	4,44		3,84	3,52	4,36			4,46	4,39	4,40	4,40	4,39	
R-	4,42	4,24		3,83	3,52	4,20	-	-	4,46	4,18	4,40	4,25		3,82
O+	3,74			3,82	-	3,13	3,96	3,84	3,84	3,76	3,92	4,09		3,80
O	3,74			3,81	3,65	3,13	-	3,80	3,65	3,84	3,67	3,92		3,77
O-	3,74			3,64	3,13	-	3,76	3,66	3,84	3,60	3,92			3,71
P+	3,62			3,62				3,66			3,51			3,63
P	3,62			3,57				3,65			3,51			3,52
P-	3,62										3,51			3,40

Prix Moyen Pondéré: 4,14 (+0,02)

GROS BOVINS VIFS - Moy hebdo.														
En euros/kg net														
Du 22 novembre au 26 décembre 2021														
Race	Jeune bovin				Taureau		Bœuf		Génisse		Vache			
	Viande	BA	Mixte	Lait	VML	Viande	Mixte	Lait	Viande	BA	Limousine	Mixte	Lait	VML
Age											-10 ans	-10 ans	-10 ans	-10 ans
Poids											> 400 kg	> 400 kg	> 400 kg	> 350 kg
E	450,00	457,00				500,00			525,00	525,00				560,00
U	438,40	447,60			310,60	410,20			432,60	490,40	438,00	462,00		457,60
R	428,00				310,60	386,20			397,40	423,20	419,60	420,60	360,40	392,80
O			368,50	347,20	310,60		370,00	344,60	362,20				345,20	334,20
P								308,00						312,00

MARCHÉS DES PRODUITS LAITIERS

Prix toutes primes comprises, toutes qualités confondues, ramené à un lait standard (38 g de MG / 32 g de MP). Ce prix est le prix payé aux producteurs au cours du mois, il peut inclure des avances. Cours en €/1 000 litres, sauf indication. Prix indicatifs susceptibles d'être ultérieurement mis à jour.

Prix du lait			Prix du lait bio		
	Moy.	Var.		Moy.	Var.
Prix réel (1 000 litres)	406,39	+6,16	Prix réel (1 000 litres)	506,00	+4,67
Prix standard (1 000 litres)	376,28	-1,65	Prix standard (1 000 litres)	474,70	-5,20

Source : FranceAgriMer

Lait bio : Sodiaal incite financièrement ses adhérents à réduire leur production

Face à la crise du lait bio, la coopérative Sodiaal a annoncé fin décembre à ses adhérents la mise en place d'une prime de 113 €/1 000 l pour inciter les producteurs bio à réduire leurs volumes au premier semestre, période habituelle de pic de production. Elle sera versée aux éleveurs qui réduiront de 3 à 10 % leur production par rapport à 2021. Le montant de la prime correspond à la différence entre le prix du bio et du conventionnel sur un an, explique le groupe. Dans un contexte de décrochage entre l'offre et la demande, Sodiaal décline 10 % de ses volumes de lait bio en

conventionnel. La « crise » oblige les collecteurs à revoir leurs stratégies de marché et à stopper les conversions. « Notre objectif est de retrouver un équilibre sur le marché, d'éviter les déclassements et de retrouver une valorisation du lait bio », déclare le président de Sodiaal Damien Lacombe. La mesure ne convainc pas la Con-fédération paysanne de Bretagne. « Le niveau faible de l'incitation financière n'encouragera pas les producteurs bretons, sur la période de pâturage, à baisser leur volume », estime le syndicat dans un communiqué. Et de s'inquiéter du différentiel de prix entre bio et conventionnel : « sur janvier, le lait déclassé

sera payé moins cher que le conventionnel », estime la Conf' de Bretagne. « En période de baisse des cours du lait bio et de montée du conventionnel, le prix du lait déclassé passe sous le prix du lait conventionnel, confirme Sébastien Courtois, administrateur en charge du bio. Mais cela se rééquilibre sur une année ». Pour sortir de l'ornière, le premier groupe laitier français en appelle aux pouvoirs publics. « Le seul moyen de retrouver un équilibre à court terme est d'aller plus loin sur la part de bio imposée par la loi Egalim dans la restauration collective », affirme Damien Lacombe. ■

Agrapresse

Végétal spécialisé : le prochain Sival reporté à la mi-mars

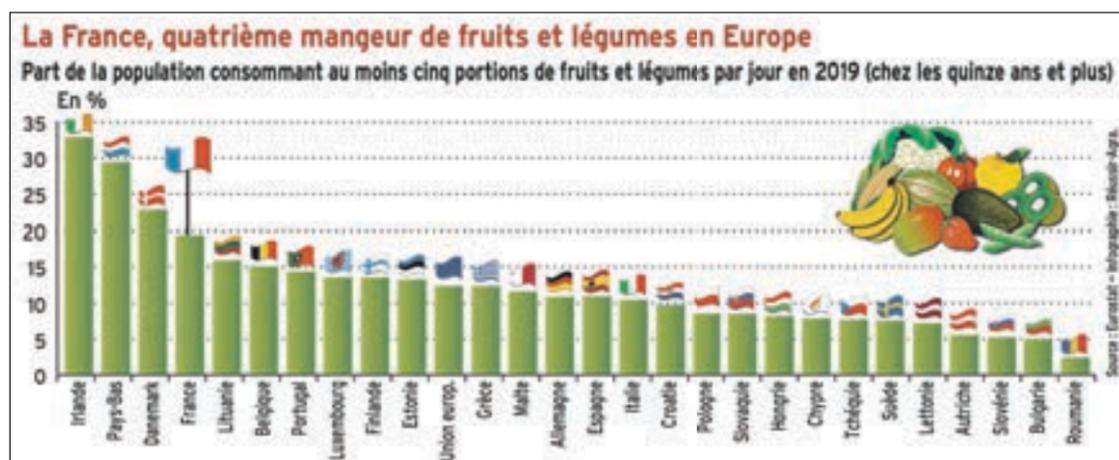


La prochaine édition du Sival, salon des techniques du végétal spécialisé (fruits et légumes, viticulture, horticulture, cidre, plantes médicinales, semences) est reportée à la mi-mars. Initialement prévu du 11 au 13 janvier, il se tiendra du 15 au 17 mars 2022 au Parc des expositions d'Angers, fait-il savoir. Face au pic de contamination par le variant Omicron, de nombreux exposants ont manifesté leur inquiétude quant à l'organisation et à la difficulté de mobiliser le visitorat dans ces circonstances. « Dans ce con-

texte, pour assurer aux exposants et partenaires d'optimiser leur participation, Christophe Béchu, maire d'Angers, Mathilde Favre d'Anne, présidente de Destination Angers, et Bruno Dupont, président du Sival, ont pris la décision de reporter la prochaine édition du salon, indique un communiqué. L'équipe du Sival se dit d'ores et déjà « impatiente de retrouver exposants, visiteurs et partenaires en mars à Angers [...] pour une édition 2022 de retrouvailles ». ■

Agrapresse

La France, quatrième mangeur de fruits et légumes en Europe



En 2019, seulement 12 % des citoyens européens ont dit consommer au moins cinq portions de fruits et légumes par jour, selon une publication d'Eurostat du 4 janvier. Cinq portions – ou 400 grammes – c'est la quantité recommandée par l'OMS et la FAO pour être en bonne santé. Près de la moitié des Européens (55 %) se sont contentés d'une à quatre portions par jour, quand un tiers

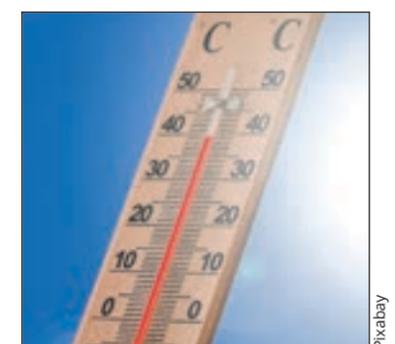
(33 %) ont reconnu ne pas consommer de fruit ou légume au quotidien. La France figure donc parmi les meilleurs élèves de l'UE, se hissant à la quatrième place avec 20 % de sa population respectant les recommandations de santé. L'Irlande arrive en première position avec 33 % de ses nationaux consommant cinq portions de fruits et légumes par jour. Viennent ensuite les Pays-Bas

(30 %) et le Danemark (23 %). L'Espagne et l'Italie, qui sont les deux plus gros producteurs de fruits et légumes frais d'Europe, sont en milieu de tableau avec à peine plus de 10 % de leurs ressortissants consommant au moins 400 g de fruits et légumes chaque jour. En queue de peloton figurent la Bulgarie (5 %) et la Roumanie (2 %). ■

Agrapresse

2021 : la cinquième année la plus chaude dans le monde

Selon le service européen Copernicus sur le changement climatique, l'année 2021 a été la cinquième année la plus chaude jamais enregistrée : la température moyenne annuelle a dépassé de 1,1 à 1,2 °C le niveau préindustriel de 1850-1900. Toujours selon cet institut, les sept dernières années ont été « de loin » les plus chaudes jamais enregistrées à l'échelle mondiale. Cependant, Copernicus confirme qu'en France, l'année 2021 a été plus fraîche que les précédentes à l'inverse du reste de l'Europe qui a connu l'été le plus chaud jamais enregistré, avec de puissantes vagues de chaleur en Méditerranée et des inondations en Europe centrale. Le service européen s'est aussi penché sur le bilan carbone mondial. Selon lui les niveaux globaux de CO₂ ont atteint, l'an dernier, un record annuel avec en moyenne 414 ppm (parties par million de molécules d'air), alimentés notamment par les incendies – dont ceux en Sibérie – qui ont rejeté 1 850 mégatonnes de carbone. Il en est de même pour les concentrations de méthane (CH₄) qui ont



elles aussi battu le record annuel d'environ 1 876 ppb (parties par milliard). En France, les températures moyennes annuelles montrent un net réchauffement depuis 1900. En 2019, la température moyenne annuelle de 13,7 °C a dépassé la normale (1961-1990) de 1,8 °C, plaçant l'année 2019 au troisième rang des années les plus chaudes depuis le début du XX^e siècle, derrière 2018 (+2,1 °C) et 2014 (+1,9 °C). ■

ActuAgri

Pour en savoir plus : <https://climate.copernicus.eu/> (en anglais)

Grippe aviaire : le Cifog veut accélérer la vaccination

Pour lutter contre la grippe aviaire qui sévit en Europe et en France, le Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (Cifog) demande « de faire avancer le dossier de la vaccination des animaux contre l'Influenza aviaire, tout en préservant la possibilité de poursuivre les exportations ». Pour l'interprofession, il y a urgence : « À court terme, il est indispensable de faire avancer ce dossier », insiste le communiqué de presse. « Ce dossier doit être traité au niveau européen, car tous les pays sont touchés, et à ce titre, doit impérativement faire partie de la feuille de route de la Présidence française de l'Union européenne », ajoute le Cifog. Il demande aussi « la mise en place dans les plus brefs délais de la cellule de coordination prévue pour la gouvernance de crise sous l'autorité du préfet de région avec une réunion quotidienne » de tous les acteurs



concernés. À ce jour, il existe un vaccin, disposant d'une autorisation de mise sur le marché. Mais il ne concerne que les gallinacés (poules, dindes...). En revanche, aucun vaccin pour les palmipèdes n'est encore autorisé par la Commission européenne. Le der-

nier bilan du ministère de l'Agriculture recense 46 élevages infectés, la plupart dans le Sud-Ouest. Pas moins de vingt cas ont également été détectés en faune sauvage et quatre cas en basses-cours de particuliers. ■

ActuAgri



Un début d'année studieux pour les Jeunes agriculteurs des Alpes du sud

Les Jeunes agriculteurs des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence ont participé à l'Université d'hiver régionale de Jeunes agriculteurs Paca du 6 au janvier à Châteauneuf-de-Gadagne dans le Vaucluse.

L'occasion pour les jeunes agriculteurs de se rencontrer afin d'échanger et de partager autour de la thématique liée au renouvellement des équipes pour la prochaine mandature.

Au programme de ces deux journées de travail, le conseil d'administration de Jeunes agriculteurs Paca le jeudi et le vendredi des ateliers.

Le matin un atelier sur le renouvellement des équipes et l'après-midi des ateliers transversaux : Egalim, foncier et RGA.

Lors de ces ateliers, les JA ont poursuivi les travaux engagés en 2020 afin de définir une ligne directrice sur les dossiers régionaux et maintenir le cap. Parmi les sujets abordés ils ont pu aborder l'installation



Les Jeunes agriculteurs haut et bas-alpins se sont retrouvés dans le Vaucluse pour l'Université d'hiver du syndicat.

Quelques jours plus tard les Haut-Alpins ont participé à la session « Montagne » au Grand-Bornand.

et la formation, le foncier avec la problématique du photovoltaïque, la loi Egalim avec la mise en place des contrats de contractualisation, etc. Le samedi se tenait l'assemblée générale de JA Paca.

Quelques jours plus tard les jeunes agriculteurs haut-alpins

ont participé à la session « Montagne » au Grand-Bornand du 11 au 13 janvier. Les neuf représentants des Haute-Alpes ont participé à trois journées de travail. L'une autour de la Pac où il a notamment été question de l'ICHN avec l'intervention du



SUACI, la deuxième autour de la prédation, de la préservation du foncier de montagne avec l'intervention de la SEA74 sur les panneaux en estives et l'intervention de François Thabuis sur le projet Alpi'lait. Le samedi plusieurs interventions ont eu lieu de la part du

directeur de l'abattoir coopératif de Megève et de Kevin Bouille, l'administrateur de la coopérative des fermiers savoyards. Les participants ont également eu la chance de rencontrer Neige l'égérie du prochain Salon international de l'agriculture. ■

Pour une politique agricole régionale à la hauteur des enjeux : stopper l'hémorragie, viser 25 000 fermes en 2030 !

La région Sud-Paca comptait 73 000 fermes en 1970 ; 30 000 fermes en 2000 ; 18 000 en 2020. Avec un tiers des actifs agricoles âgés de 60 ans et plus et le remplacement d'un départ à la retraite sur quatre, la tendance n'est pas prête de s'infléchir. Cette hémorragie hypothèque la capacité de la région à nourrir sa population au moment où les territoires recherchent plus d'autonomie alimentaire.

Il y a urgence à opérer un virage à 180 degrés : réinstaller massivement des paysans et paysannes avec un revenu suffisant pour qu'ils puissent vivre de leur travail, en développant des pratiques adaptées aux ressources mobilisables, afin de répondre aux besoins alimentaires de la région.

Le constat est factuel, l'objectif est partagé. Les politiques agricoles sont-elles au service de cet objectif ?

Renouveler les générations en agriculture suppose la mise en place d'un vaste plan d'appui à la transmission des fermes pour remplacer chaque cédant. Or... il n'existe pas le début d'un dispositif d'aide à la transmission dans le programme régional des six ans à venir.

Installer plus de fermes suppose de répartir le foncier et de limiter drastiquement l'agrandissement des

exploitations. Or... dans une région où la taille moyenne des fermes est de 35 ha, c'est à 85 ha que l'on établit le seuil à partir duquel sont contrôlés les agrandissements.

Installer plus de fermes suppose d'aider financièrement un maximum de porteurs de projets agricoles. Or... État, Région et syndicalisme majoritaire refusent de mettre en place une aide accessible à la majorité de porteurs de projets. Ils préfèrent augmenter le montant d'un dispositif DJA obsolète et restrictif qui n'a bénéficié qu'à une installation sur cinq depuis 2014. Avec des prêts à taux zéro pour les 78 % restants.

Maintenir les fermes en place c'est proposer des aides accessibles et adaptées à la majorité d'entre elles qui sont, en Paca, des petites et moyennes fermes d'une superficie de moins de 10 ha. Or... les aides de la Pac sont encore réservées aux plus grosses unités, toujours indexées sur le nombre d'hectares, privilégiant les gros investissements et la technologie numérique tout en « écartant les petits dossiers ».

Alors que le maraîchage est la seule production dont le nombre de fermes augmente sur la décennie « avec un dynamisme certain des micro et petites exploitations », État,



Yannick Becker, porte-parole.

Région et départements financent la « modernisation » d'une poignée de serres de tomates industrielles. L'hydraulique mobilise la plus grosse part du budget agricole alors que l'irrigation ne concerne que 17 % des surfaces cultivées sur le territoire.

Développer une agriculture d'avenir c'est accompagner la transition vers des fermes inscrites dans les circuits locaux, économes en ressources et résilientes face aux aléas. La part des exploitations bio progresse de 14 points ? On stoppe l'aide au maintien bio et on pro-

meut à l'égal du bio la certification HVE qui permet de verdir une image sans changer de système. On finance l'achat de matériel de précision pour « optimiser » l'épandage de produits phytosanitaires au lieu de viser une agriculture sans toxiques.

La part des circuits courts progresse de 12 points et deux tiers des fermes maraîchères de la région y sont engagées ? La Région subventionne les industries agro-alimentaires et la grande distribution pour « massifier » l'offre locale et concentrer les structures, au détriment de l'essaimage et de la synergie des outils. Les outils d'abattage de proximité ne sont pas financés, pour ne pas faire de l'ombre aux filières longues.

Le réchauffement climatique s'accélère ? Les extensions de réseau du Canal de Provence subventionnées sur fonds européens et régionaux permettront d'irriguer des cultures qui ne l'étaient traditionnellement pas.

Les aléas climatiques se multiplient ? L'État supprime le dispositif des calamités agricoles au bénéfice des assurances privées et finance un vaste plan d'acquisition de matériel neuf dont « les premiers arrivés sont les premiers servis ».

Au niveau européen, au niveau national, au niveau régional, État,

élus et syndicats cogestionnaires poursuivent inébranlablement une politique agro-techno-industrielle au profit d'une minorité d'« entreprises » qui n'a rempli aucun de ses objectifs :

- ▶ les agriculteurs disparaissent, comme le prouve chaque recensement agricole, et ceux qui subsistent ne se rémunèrent pas correctement ;

- ▶ les terres arables reculent au profit du béton ;

- ▶ les dégâts sanitaires, sociaux et environnementaux sont colossaux ;

- ▶ l'alimentation est certes abondante, mais de mauvaise qualité pour la plupart, et pas pour autant accessible à l'ensemble de la population.

L'agriculture paysanne n'a pas vocation à fournir un complément de gamme pour l'alimentation des fractions les plus aisées de la population. Elle a vocation à remplacer le système agro-industriel et doit, pour y parvenir, être placée au cœur des politiques agricoles et alimentaires de la décennie à venir. ■

La Confédération paysanne Paca

Contact : Yannick Becker, porte-parole, Tél. : 07 81 95 99 86.

L'Espace Alpin
LE JOURNAL AGRICOLE ET RURAL DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE ET DES HAUTES-ALPES

Tous les 15 jours, retrouvez l'actualité agricole et rurale des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes

Pour tout abonnement 1 petite annonce OFFERTE

Tél. 04 67 07 03 66
veronique.bonvalot@pressagrimesd.fr

safer Provence-Alpes-Côte d'Azur

Appel de candidatures
(Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La SAFER Provence-Alpes-Côte attribue par rétrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Ref. AS 04 21 0184 01 (DI) Libre
ONGLES : 2 ha 87 a 06 ca : La Peyroux: B- 469- 509- 518- 522[F1]- 522[F2]- 736[521]- 737[521]
Urbanisme : Zones AU et N

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone)
AU PLUS TARD LE 06/02/2022

à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être obtenus :
SAFER-PACA - Avenue de la Libération - CS 20017 - 04107 Manosque cedex
Tél : 04 88 78 00 04

safer Provence-Alpes-Côte d'Azur

Appel de candidature à bail safer
(Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

La SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur attribue par location par Bail SAFER tout ou partie des biens suivants :

FORCALQUIER : (Avec bâtiment)
4 ha 93 a 27 ca : Cabanes: ZO-65[2](A)-65[2](B)-65[2](Z)
Urbanisme : Zones A et N
Certifié en Agriculture Biologique

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone)
AU PLUS TARD LE 06/02/2022

à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être obtenus :
SAFER-PACA - Avenue de la Libération - CS 20017 - 04107 Manosque cedex
Tél : 04 88 78 00 04

À Saint-Clément-sur-Durance, Georges Devars a laissé s'exprimer sa passion pour la ferme, ses animaux et ses idées novatrices.

L'homme qui avait toujours un coup d'avance

Dans la froideur de la rive gauche de la Durance, le soleil ne se montre pas avant midi en cette mi-janvier. Mais l'accueil est chaleureux dans la maisonnée au moment d'entamer la discussion autour d'une tasse de café bienvenue.

Avec Georges, son épouse Marie et son fils, Sébastien, chef exploitant depuis quelques lustres déjà, à la suite du paternel. Lui-même ayant succédé à son père, son grand-père... La famille est donc présente au hameau de Bon Pommier depuis longtemps. « Du côté paternel, nous étions une famille protestante. Quand de nombreux protestants ont fui la France au XVII^e siècle, après la révocation de l'Édit de Nantes, il ne faisait pas bon donner son nom. Vraisemblablement originaire de Vars, ma famille fut dénommée "de Vars", devenant ensuite Devars ! »

Famille demeurée, elle, dans les parages haut et bas-alpin. La grand-mère était originaire de la haute Ubaye, de Serenne.

Avec pareille souche familiale, Georges a l'esprit de son terroir chevillé au corps. Il prendra la suite du père. Adolescent, il l'aide comme tout bon fils de paysan. « Au début des années 1950, l'exploitation comp-



Georges Devars a pris la suite de son père qui élevait des vaches laitières après avoir abandonné les ovins. Il a toujours été curieux et friand de nouveautés.

« À cette époque, nous faisons 100 litres par jour, c'était un exploit ! »

tait 10 vaches laitières, des Tarines, et une cinquantaine de moutons. Un ou deux chevaux pour les travaux de la ferme, raconte-t-il. Mon père, Joseph, et un ami de Saint-Clément ont participé assez tôt au ramassage du lait pour Nestlé, qui avait une succursale à Mont-Dauphin gare. À cette époque, nous faisons 100 litres par jour, c'était un exploit ! »

Nestlé était implantée à Gap depuis quelques décennies, effectuait la collecte de lait sur un vaste territoire pour la fabrication de lait en poudre. De la gare de Mont-Dauphin, un wagon citerne acheminait chaque jour la production du

Guillestrois et du Queyras. Dans les années 1970, l'usine gapençaise a fermé et l'antenne de la haute Durance a été remplacée par une coopérative créée avec Jean Escoffier, de Risoul, qui fut président de la chambre d'agriculture. Georges Devars fut un des administrateurs et usagers.

Une machine à traire installée dès 1960

« J'avais quatre frères et j'étais le plus jeune. En 1960, j'accomplissais mon service militaire et je suis parti en Algérie. J'avais déjà entamé ma carrière d'agriculteur auprès de mon père

et commencé des travaux d'aménagement, explique-t-il. En janvier 1960, nous avons installé une machine à traire ; elle marchait à merveille et c'est mon père qui l'a expérimentée puisque j'étais soldat. J'attendais de revenir de l'armée pour m'investir totalement à la ferme. » Notre interlocuteur a donc été un précurseur. Combien de machines à traire étaient installées en haute Durance à l'orée de la décennie 60 ? « J'ai toujours aimé trouver des trucs ; aujourd'hui encore, on fait de même avec le fils, ensemble. »

À l'aube de son 83^e printemps, Georges ne quitte pas le tablier. Et ce n'est pas peu dire car en 1997, il diversifie son travail en créant un atelier de charcuterie et, dans la foulée, un autre pour la presse de fruits. Un petit élevage de porcs est donc présent sur l'exploitation. Quant aux fruits du domaine, s'y ajoutent ceux des familles amenant leur récolte pour la mettre en bouteille. « Pommes, poires, raisins pour l'essentiel », précise Georges. Cette double activité s'effectue dans le cadre d'une SARL.

Un véritable goût pour l'innovation

Dès 1952-53, son père avait opté pour l'élevage de bovins, délaissant les brebis. « En 1954, on a acheté le tracteur Massey-Harris, un Pony à essence de 16 chevaux. Une charrue à deux socs, pas hydraulique bien sûr, une barre de coupe et une remorque. Le tout pour 816 000 anciens francs !, se souvient-il. Pour cet achat, on a vendu un noyer pour la somme de 700 000 francs ; le reste, on l'a emprunté à la banque. Aujourd'hui,

allez donc vendre un noyer pour acheter un tracteur ! »

Le ton est jovial. Doté d'un matériel moderne bien avant beaucoup d'agriculteurs, Joseph Devars, épaulé par son fils, agrandit le domaine par l'acquisition de nouvelles terres. « On a acheté 13 hectares disséminés, une maison et un bâtiment agricole quand je suis revenu d'Algérie. On ne l'avait pas fait avant car je n'étais pas sûr de revenir ; il y en a quand même 30 000 qui ne sont pas revenus de cette guerre ! », déplore-t-il. Il a bien été

« Aujourd'hui, allez donc vendre un noyer pour acheter un tracteur ! »

sollicité par les gendarmes de Guillestre à son retour de l'armée pour endosser l'uniforme. « Mais j'avais la passion pour les animaux et la ferme. J'ai décliné l'offre. »

Georges a épousé Marie, du village voisin de Saint-André-d'Embrun, elle l'assiste évidemment dans son travail. Le système de traite sera remplacé par un nouveau, plus moderne. Georges est devenu chef d'exploitation et exploite aussi son goût pour l'innovation. « Avec quelques collègues, nous créons une Cuma en 1975-76 ; il y avait une bonne ambiance entre gens qui voulaient coopérer », précise-t-il. Une poignée d'ans plus tard, il est un des initiateurs du remembrement et de la création d'une micro-centrale électrique. Il est conseiller municipal, ce qui lui permet de favoriser de tels projets. Responsable également

de l'ASA des Traverses, impliqué dans l'arrosage par aspersion. Autant d'avancées qui ont amélioré les pratiques agricoles. Le remembrement ne fut pas chose aisée. « Les anciens étaient récalcitrants, mais on y est arrivé dans des conditions acceptables », précise-t-il.

À l'emplacement de l'ancienne société Nestlé, sous la place forte de Mont-Dauphin, a été créée il y a quelques années à peine, une fromagerie. Et c'est alors que l'on peut apprécier la mise en place de l'as-

persion. « Cela a permis d'amener l'eau à des parcelles qui n'en avaient pas et, donc, d'augmenter la capacité de fourrage, seule nourriture pour les vaches laitières. Indispensable car le lait étant acheminé à la fromagerie, le maïs n'est pas un complément bienvenu », dit-il. Foin et farine, issue du blé familial produit à la ferme sont ainsi donnés chaque jour aux 20 laitières et autant de génisses de race Montbéliarde. Le remembrement et l'aspersion ont été essentiels pour le maintien de l'agriculture en rive gauche de la Durance sur la commune.

Aujourd'hui, Georges Devars n'a peut-être plus le cœur du jeune paysan entreprenant qu'il a été, mais cela ne l'empêche pas d'être encore un pilier sur le domaine familial au côté de Sébastien, son fils. ■

Maurice Fortoul



Après avoir élevé des Tarines, puis des Holstein, le dernier choix de la famille Devars s'est porté vers les Montbéliardes qui allient production abondante de lait avec la carcasse de viande.